NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2026 - NO 69

M&B

2027 UNE ANNÉE DE BASCULE

LA RDC ET SA SOUVERAINETÉ MINIÈRE

Mine

LA CARTE MINIÈRE CONGOLAISE RECONFIGURATION ET SPÉCULATIONS

Économie

L'ÉVOLUTION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Mining Indaba 2027

INDUSTRIALISER LE CONTINENT

ISSN 2312-1254

10 U$D





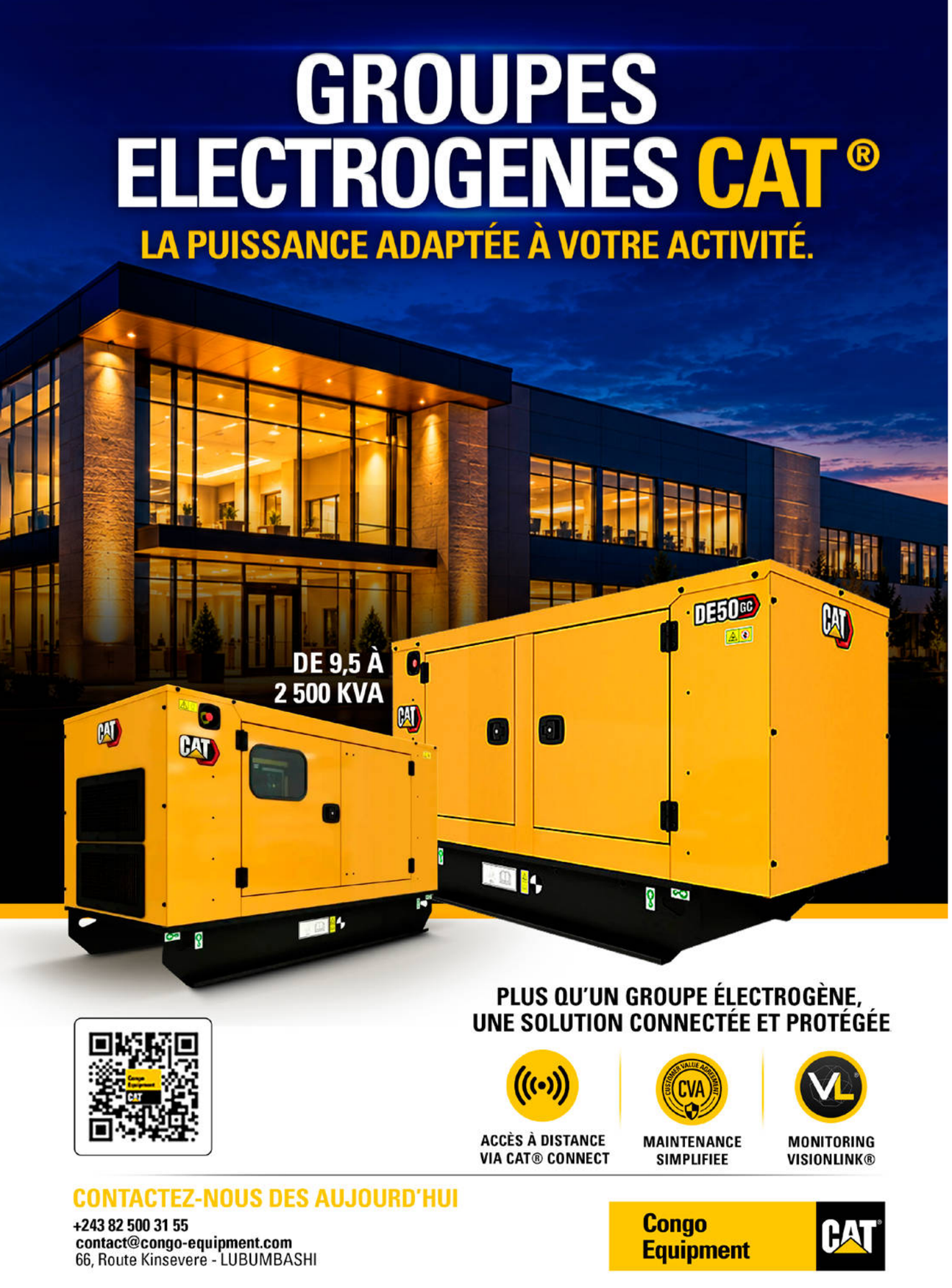






5 EDITORIAL
6 POINT DE VUE
10 TRIBUNE
12 BLOC-NOTES
14 WHO'S WHO NAVI PILLAY
18 DIPLOMATIE
20 GOUVERNANCE
24 BANQUE ET: FINANCE
28 FISCALITÉ
30 ÉCONOMIE
32 MINES
38 INFRASTRUCTURE
40 ÉNERGIE
42 RESSOURCES
46 ENVIRONNEMENT
48 TECH & COM
50 AGRICULTURE
52 SANTÉ
54 AILLEURS
58 EN VUE
66 INDEX / OURS

@MiningbusinessM
mining_and_business_magazine
photo.africainside



Une année de bascule : la RDC affirme sa souveraineté minière

L'année écoulée restera comme un tournant pour l'industrie minière congolaise. Premier producteur mondial de cobalt (environ 73-74 % de l'offre, soit près de 220-230 000 tonnes en 2025 selon les sources) et deuxième producteur de cuivre (autour de 3,4 à 3,5 millions de tonnes), la République démocratique du Congo est devenu un acteur qui oriente le marché.

Face à des cours du cobalt au plus bas, Kinshasa a suspendu les exportations en février 2025 avant d'instaurer, à partir d'octobre, un régime de quotas géré par l'ARECOMS : 96 600 tonnes par an pour 2026 et 2027. L'effet a été immédiat. Les prix se sont redressés, le marché est passé d'un surplus massif à un déficit anticipé, et les opérateurs ont dû réorienter leurs priorités vers le cuivre, métal non contingenté. Cette politique de « rareté maîtrisée » a redonné des marges à l'État, même si elle a aussi immobilisé des stocks et accentué les tensions avec certains producteurs.

Parallèlement, le gouvernement a multiplié les engagements structurels. Transformation locale, contenu local, formalisation de l'artisanat (64 zones ciblées dans le Lualaba et le Haut-Katanga), renforcement de la traçabilité et de la certification, cartographie géophysique aéroportée de 35 % du territoire : les chantiers sont nombreux. La loi sur le contenu local, effective au 1er janvier 2027, et les audits annuels des grands opérateurs dès 2027 illustrent cette volonté de capturer davantage de valeur sur place. Les partenariats se diversifient aussi : accélération du dialogue avec les États-Unis (minerais stratégiques, corridor de Lobito, Inga), dialogue renforcé avec la Chine et coopération régionale via la CIRGL et la Zambie.

Le contexte mondial reste porteur. La demande de cobalt devrait encore progresser en 2026-2027 malgré l'essor des batteries LFP, portée par les véhicules électriques. Pour le cuivre, les projections à moyen terme signalent un déficit structurel à partir de 2028, ce qui renforce le rôle stratégique de la Copperbelt congolaise. Les échéances nationales de 2027 seront décisives : application effective de la loi sur le contenu local, audits de conformité, avancées législatives sur la transformation des minerais et préparation du Forum sur les minéraux critiques et l'industrialisation. Dans un environnement politique national marqué par les débats autour du calendrier électoral de 2028 et de la stabilité dans l'Est, la capacité de l'État à traduire ces ambitions en résultats concrets sera scrutée de près.

La RDC a montré qu'elle pouvait peser sur l'offre mondiale. Le défi de 2027 sera de conjuguer cette souveraineté affirmée avec l'attractivité nécessaire pour financer la transformation locale, les infrastructures et la formalisation, tout en maintenant la confiance des investisseurs. C'est à cette condition que le sous-sol congolais pourra durablement servir le développement national plutôt que seulement les chaînes de valeur mondiales.

Je vous souhaite au nom de la rédaction, une bonne lecture et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Olivier Loury

LISEZ LA VERSION FRANÇAISE
DE CE NUMÉRO SUR NOTRE SITE
READ THE FRENCH VERSION ON OUR WEBSITE
www.miningandbusiness.com

Steel Lubumbashi

La Qualité, c'est pour la vie

+243 82 78 78335
info@steellubumbashi.com
02, Av. Kigoma Q. Industriel
www.steellubumbashi.com

L'EXPLOITATION MINIÈRE OUI MAIS POUR QUELS PROGRÈS COLLECTIFS ?

« LE CUIVRE NE PEUT, À LUI SEUL, GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT »

En République démocratique du Congo, le cuivre est l'un des piliers de l'économie et un moteur majeur des exportations. Selon l'USGS, la production minière de cuivre a atteint environ 2,99 millions de tonnes en 2024, contre 2,93 millions en 2023. La même année, le cuivre représentait 79,3 % de la valeur des exportations du pays. Ces chiffres illustrent le poids stratégique de la filière, notamment dans le Haut-Katanga et le Lualaba.)

Cette activité procure des devises, des recettes publiques et attire des investissements. Elle stimule aussi des secteurs connexes : transport, énergie, télécommunications, construction, commerce et services. Les mines ont besoin de routes, de lignes électriques, d'équipements et de main-d'œuvre ; leurs fournisseurs peuvent donc, eux aussi, bénéficier de leur expansion. En 2022, les données recensées par l'ITIE-RDC estimaient à 5,912 milliards de dollars les revenus générés par le secteur minier industriel pour les administrations publiques, aux niveaux national, provincial et local.

Mais ces montants ne disent pas à eux seuls quelle part de la richesse améliore concrètement la vie des Congolais. La production et les recettes peuvent progresser sans que les emplois, les salaires et les services publics augmentent au même rythme. La Banque mondiale estime que le PIB de la RDC a crû de 6,5 % en 2024, principalement grâce aux activités minières. Elle souligne toutefois que cette croissance reste fortement dépendante du secteur extractif et que la création d'emplois ne suit pas celle du PIB : l'emploi a progressé en moyenne d'environ 3 % par an.

La croissance minière est également vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux, à la demande internationale et aux choix commerciaux des principaux partenaires. Une baisse des prix ou un ralentissement de la demande peut peser sur les exportations, les recettes de l'État et les investissements. Le pays demeure ainsi exposé à des décisions prises sur des marchés qu'il ne contrôle que peu. La concentration des exportations sur les minerais rend cette dépendance particulièrement importante.

Par ailleurs, une hausse du PIB ne garantit pas automatiquement une amélioration du pouvoir d'achat. Si les prix des denrées alimentaires, du carburant, du logement et des transports progressent plus vite que les revenus des ménages, les effets de la croissance restent peu visibles dans la vie quotidienne. Les régions productrices peuvent côtoyer des sites industriels très capitalisés tout en manquant de routes praticables, d'écoles, de centres de santé, d'eau potable et d'électricité fiable.

Les crises et les conflits renforcent ces difficultés. Ils déplacent des populations, détruisent des infrastructures et mobilisent des ressources publiques qui seraient aussi nécessaires à l'éducation, à la santé et à la protection sociale. Il ne suffit donc pas de constater que les entreprises investissent ou que les minerais sont exportés : il faut pouvoir suivre les revenus, vérifier leur perception et mesurer les retombées sur les territoires concernés.

LE CUIVRE NE SUFFIT PAS À GARANTIR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

L'enjeu n'est pas seulement d'extraire davantage de cuivre, mais de mieux convertir cette ressource en progrès collectif. Cela suppose une gestion transparente des recettes, des contrats et des paiements, ainsi qu'un contrôle effectif des obligations fiscales, sociales et environnementales des entreprises. La publication des données doit permettre aux citoyens de comparer ce qui est dû, ce qui est effectivement versé et ce qui revient aux communautés. Les rapports de l'ITIE-RDC constituent à cet égard une source de suivi des paiements et des revenus extractifs.

Les recettes minières doivent aussi produire des bénéfices visibles dans les provinces où l'extraction a lieu. Une part prévisible des revenus devrait soutenir des investissements publics bien planifiés : écoles, structures de santé, routes, réseaux d'eau et accès à l'électricité. Cela nécessite des budgets publiés, des projets évalués et des mécanismes permettant aux communautés de participer aux décisions et de signaler les manquements. Les retombées ne devraient pas être appréciées uniquement au montant dépensé, mais aussi à la qualité des services fournis et à leur accessibilité.

Le contenu local représente un autre levier. Les entreprises minières peuvent accroître leurs achats auprès de fournisseurs congolais, renforcer les compétences des travailleurs et soutenir la transformation locale lorsque les infrastructures et les conditions économiques le permettent. Il ne s'agit pas de promettre que toute la production sera transformée sur place, mais de créer progressivement davantage de valeur dans le pays : entretien d'équipements, fabrication de matériaux, services spécialisés, transformation des métaux et développement de compétences techniques. Des règles claires et prévisibles peuvent aider les entreprises locales à investir et à répondre aux exigences du secteur.

EN 2023, LE CUIVRE REPRÉSENTAIT 79,3 % DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DU PAYS

DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE COMME PRIORITÉ

La RDC doit également réduire sa dépendance envers une seule ressource. L'agriculture, l'agro-industrie, l'industrie manufacturière, le commerce et les services peuvent créer des emplois plus largement répartis sur le territoire. La diversification ne se décrète pas : elle exige des routes, une énergie disponible et abordable, des compétences, un accès au financement et des règles stables. Mais elle est essentielle pour amortir les chocs liés aux prix du cuivre et offrir des perspectives à une population bien plus nombreuse que celle directement employée par les mines.

Le cuivre peut accélérer la croissance du PIB, mais il ne peut, à lui seul, garantir le développement. La réussite économique ne se mesurera pas seulement aux tonnes produites ou aux recettes enregistrées. Elle dépendra de la capacité de l'État à mobiliser et publier les revenus, de celle des entreprises à respecter leurs engagements, et de l'aptitude du pays à transformer cette richesse en emplois, en services publics et en activités productives durables.
Sans ces conditions, la croissance pourra rester élevée dans les statistiques, mais faible dans le quotidien de nombreux citoyens.

■ M&B Magazine

MANONO

UNE NOUVELLE VILLE, UN NOUVEAU DÉFI POUR LE TANGANYIKA

Le changement de statut de Manono ouvre une nouvelle page de l'histoire du Tanganyika. Mais au-delà du symbole administratif, cette évolution doit surtout être perçue comme une opportunité de repenser en profondeur l'avenir de cette cité minière.

Manono n'est pas une ville comme les autres. Son histoire est intimement liée à l'exploitation minière et son sous-sol suscite aujourd'hui de nouvelles ambitions, notamment autour du lithium, alors que des projets industriels entrent progressivement dans leur phase opérationnelle.

Cette nouvelle dynamique impose cependant une question essentielle : quelle ville voulons-nous construire autour de la mine ?

L'expérience d'autres bassins miniers congolais montre qu'une croissance économique rapide peut produire des effets considérables sur les populations et les infrastructures lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une planification urbaine suffisamment anticipée.

Pour que Manono connaisse un véritable « effet Lualaba », il faudra donc éviter de reproduire le schéma où les infrastructures courent derrière l'expansion minière.

Routes, énergie, eau potable, logements, écoles, centres de santé, assainissement, télécommunications et formation professionnelle doivent être pensés dès maintenant. Il faudra également préparer les jeunes et les entreprises locales à saisir les opportunités liées à l'économie minière.

La mine doit être un moteur du développement, pas une enclave économique.

Cela signifie encourager la sous-traitance locale, renforcer les compétences de la main-d'œuvre congolaise et favoriser l'émergence d'un tissu de PME capables de fournir des biens et services aux entreprises minières.

Mais l'ambition doit aller plus loin.

Manono peut progressivement se positionner comme un pôle industriel, logistique et commercial du Tanganyika. La transformation locale des minerais, lorsqu'elle est économiquement viable, doit faire partie de cette réflexion.

L'objectif ne devrait pas être uniquement d'extraire et d'exporter, mais de créer davantage de valeur, d'emplois et de compétences sur place.

Le lithium donne aujourd'hui une nouvelle visibilité à Manono. Mais le potentiel de la région ne se limite pas à cette ressource. Son histoire minière autour de l'étain et la présence d'autres minerais stratégiques rappellent que cette partie du Tanganyika possède un potentiel économique important.

La transformation de Manono en ville doit donc s'accompagner d'une vision à long terme : planification urbaine, infrastructures structurantes, services publics de qualité, mobilité, habitat, éducation, santé et développement d'un secteur privé local dynamique.

Le véritable succès ne se mesurera pas seulement au nombre de tonnes de minerais produites.

Il se mesurera à la capacité de Manono à transformer sa richesse minière en meilleures conditions de vie pour sa population, en emplois durables, en entreprises locales et en infrastructures capables de servir plusieurs générations.

Manono a devant elle une opportunité historique. Le potentiel est immense.

Mais l'histoire ne retiendra pas seulement ce que son sous-sol aura produit. Elle retiendra surtout ce que cette richesse aura permis de construire.

C'est maintenant que se joue l'avenir de la nouvelle ville de Manono.

UN NOUVEAU PÔLE INDUSTRIEL, LOGISTIQUE ET COMMERCIAL DU TANGANYIKA

■ Héritier Maila pour M&B Magazine

AGL
AFRICA GLOBAL LOGISTICS
Au cœur des transformations de l'Afrique
ISO 45001 2018 CERTIFIÉ
ISO 9001 2015 CERTIFIÉ
ISO 14001 2015 CERTIFIÉ
RA3 Regulated Agent in 3rd Country
13440 Avenue Idiofa, Immeuble Index
Lubumbashi - R.D Congo
www.aglgroup.com

RECONFIGURATION DE LA CARTE MINIÈRE CONGOLAISE OU NOUVELLE VAGUE DE SPÉCULATIONS ?

***Par* ROMAIN BATTAJON**
AVOCAT AU BARREAU DE KINSHASA/MATETE,
MANDATAIRE EN MINES ET CARRIÈRES

Depuis le boom du cobalt (aujourd'hui en forte perte de vitesse), et avec le besoin croissant stable, cette fois-ci, du cuivre (pour l'industrie) et de l'or (pour la sécurité financière), la République démocratique du Congo ne cesse de susciter des conférences business et des analyses géopolitiques, mais aussi d'attirer l'intérêt bien réel des investisseurs miniers, malgré de nombreux risques à gérer.

Comme dans tous les secteurs volatils et risqués, différentes catégories d'investisseurs arrivent en RDC : des compagnies minières solides, des compagnies qui se créent à l'occasion d'un projet, des fonds d'investissement privés, des entreprises étatiques étrangères, des hommes et femmes d'affaires plus ou moins fortunés, etc.

Certains de ces investisseurs préparent des projets de long terme, d'autres veulent juste acquérir rapidement des actifs miniers existants en vue de faire un bon deal. Certains constituent des groupes solides, avec des équipes chevronnées, des plans à 10 ou 20 ans au moins, avec des financements en centaines de millions ou milliards de dollars US ; d'autres cherchent juste la bonne opportunité dans laquelle investir quelques millions de dollars US s'il faut apurer des arriérés de droits et taxes et faire plus d'études et travaux de développement, en espérant faire une plus-value sur des certifications de réserves sans réel projet de passer eux-mêmes à l'exploitation.
D'autres concluent des contrats de financement contre des approvisionnements de minerais de plus ou moins long terme.

D'autres encore, de plus en plus, visent surtout le rachat ou l'obtention de permis de recherche, dont la mise en œuvre est moins contraignante et moins onéreuse d'un permis d'exploitation, et cherchent un gain à court terme après avoir fait ou réalisé les travaux d'exploration que d'autres titulaires de permis n'auront pas pu financer.

De ma modeste observation du secteur minier congolais, la catégorie des opportunistes et spéculateurs reste encore la plus nombreuse, avec comme inconvénient qu'elle n'apporte quasiment rien au Congo, et que l'état d'esprit de ceux-là n'est pas particulièrement porté sur le respect des lois congolaises et des Congolais.

Pour un rachat de CHEMAF ou (peut-être bientôt) de MUMI, une prise de contrôle directe ou indirecte d'une société minière importante avec un vrai projet industriel et stratégique par un groupe international reconnu, pour quelques accords d'offtake de cuivre ou de cobalt par de grands traders ou pour une joint-venture bien structurée avec une entreprise de l'État, combien d'opérations de rachat de sociétés minières en sommeil (souvent créées dans l'attente d'être revendues, sans payer les droits, les taxes et sans respecter le code minier) ? Combien de permis cédés bien qu'expirés ou en déchéance depuis des années, mais, étonnamment, non encore déchus ni retirés par l'État ? L'on assiste ainsi, « sous le radar », à une grande partie de « Monopoly » sur des actifs miniers ?

Le registre des droits miniers récemment publié par le Cadastre Minier montre bien la proportion surprenante de permis qui, en application de la loi, auraient dû être retirés (et réattribués) depuis longtemps.

Pourtant, malgré le risque juridique, ces permis irréguliers font encore souvent l'objet de transactions. Vu de l'extérieur de la RDC, l'on pourrait penser qu'aucun investisseur avisé ne se risquerait à investir des millions de dollars US sur des actifs miniers fragiles. En pratique, le jeu spéculatif attire encore beaucoup de joueurs, notamment dans le cuivre et l'or, et encore un peu dans le cobalt (pour ceux qui parient sur la remontée des cours. Mais il est rare que ces joueurs-là aient élaboré de vrais projets créateurs de valeur (hormis pour eux-mêmes bien sûr), d'emplois et de recettes pour le Congo et les populations. Et ces joueurs trouvent généralement des partenaires de jeux en RDC parmi les opportunistes, au sein de certaines entreprises bien établies, voire au sein de certains services étatiques/facilitateurs.

> LA RDC SUSCITE L'INTÉRÊT BIEN RÉEL DES INVESTISSEURS MINIERS, MALGRÉ DE NOMBREUX RISQUES À GÉRER

Les travaux en cours sur une future révision du Code minier, dont la Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo est la cheville ouvrière, pourraient utilement, à notre humble avis, tenir compte de cette réalité afin de renforcer les règles en la matière, de sorte à favoriser l'émergence de vrais projets miniers structurants et limiter les opérations opportunistes. Un meilleur contrôle du background des nouveaux investisseurs, de leur plan de financement, de leurs équipes, de leurs études devrait permettre une meilleure affectation des permis miniers congolais à de vrais opérateurs.

Un nettoyage du registre des droits miniers devrait aussi être fait sans complaisance, même pour les permis des entreprises détenues par l'État, dont certains ont expiré depuis de nombreuses années tout en étant valides. Une incongruité difficile à expliquer pour l'avocat que je suis à des investisseurs et avocats étrangers.
La République démocratique du Congo mérite mieux que des aventuriers et des spéculateurs.

BATTAJON AVOCATS

GUERRE À L'EST, DIALOGUE NATIONAL, EBOLA
UN TRIPLE ENLISEMENT

Dans les Kivu, un an après l'accord de Washington, les engagements restent lettre morte et les combats se poursuivent. À Kinshasa, le camp présidentiel avance sur le terrain d'un possible changement de la Constitution, tout en lançant un dialogue national que le président Tshisekedi compte bien contrôler. À l'Est, une 17e épidémie d'Ebola d'une ampleur inédite vient s'ajouter à la crise sécuritaire et humanitaire.

28 JUIN

Il y a tout juste un an, le 27 juin 2025, les ministres des Affaires étrangères congolais et rwandais signaient à Washington un accord de paix qui sera paraphé en décembre par Félix Tshisekedi, Paul Kagame et Donald Trump. À l'heure des comptes, le bilan est sévère et la paix reste largement virtuelle. Sur le terrain, les combats continuent, et les trois principaux engagements – neutralisation des FDLR par Kinshasa, retrait des troupes rwandaises et rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones contrôlées par l'AFC/M23 – n'ont jamais été mis en œuvre. La question de l'AFC/M23, négociée à Doha avec le gouvernement, a été renvoyée en Suisse, là encore sans effets. Seuls 15 prisonniers ont été libérés par Kinshasa, et le cessez-le-feu n'a jamais été respecté.

4 JUILLET

Le dernier rapport du groupe d'experts de l'ONU confirme l'absence de tout signe d'apaisement du conflit. Au fil des rapports, la délicate équation d'une solution de paix durable à l'Est semble de plus en plus difficile à résoudre. Le conflit s'est intensifié avec un recours accru à la guerre aérienne et aux drones. Depuis mars 2025, les territoires contrôlés par la rébellion ont augmenté de plus de 35 %. Le rapport onusien documente également les liens de Joseph Kabila avec l'AFC/M23. L'ancien président « s'est rendu fréquemment sur le territoire contrôlé par le groupe à partir de mai 2025 ». Toujours selon les experts, une réorganisation en profondeur de la rébellion serait en cours, avec un possible changement de nom et une intégration de Joseph Kabila dans un rôle « de premier plan » pour « occulter le rôle du Rwanda ». Le rapport estime aujourd'hui le nombre de combattants de l'AFC/M23 à 30.000 hommes.

5 AOÛT

Le ministre de l'Intégration régionale, Floribert Anzuluni, annonce la signature d'un protocole de reddition des FDLR, principale pomme de discorde entre Kigali et Kinshasa. Avec ce document, la RDC espère désormais pouvoir exiger « le retrait sans condition des troupes rwandaises ». Le Rwanda qualifie l'annonce de « grossière manipulation » qui n'est « en rien conforme aux accords de Washington ». Yolande Makolo, porte-parole du gouvernement rwandais, estime que les FDLR « restent intégrés à l'armée congolaise et actifs sur les lignes de front ».

22 AOÛT

Comme si le conflit à l'Est ne suffisait pas, une 17e épidémie d'Ebola est signalée depuis le mois de mai en Ituri et au Nord-Kivu. À la fin de l'été, le décompte macabre dénombrait déjà plus de 3.000 morts. « Un mort toutes les 30 minutes » et une épidémie qui prend de vitesse la riposte. On sait aujourd'hui que le virus circulait déjà plusieurs semaines avant l'annonce officielle de l'épidémie, notamment parce que ses premiers symptômes ressemblent à d'autres maladies. Pourquoi le Congo s'est-il laissé dépasser à ce point ? D'abord parce que la souche Bundibugyo est nouvelle et qu'il n'y a aucun vaccin. Ensuite il y a les défaillances structurelles du système de santé ; des moyens financiers qui arrivent au compte-gouttes ; la méfiance des populations locales et les rumeurs autour du virus ; et enfin la guerre qui transforme chaque déplacement forcé de population en problème épidémiologique. Une note d'espoir pourrait venir de la recherche médicale. Le vaccin Ervebo est actuellement testé, mais son efficacité sur la souche Bundibugyo reste incertaine.

28 AOÛT

Après le feu vert de la Cour constitutionnelle sur la loi référendaire, plus rien n'empêche Félix Tshisekedi de consulter la population pour une nouvelle Constitution, et s'offrir un probable troisième mandat qu'il a lui-même appelé de ses vœux. L'opposition, réunie au sein de la Coalition 64, est vent debout contre le projet et appelle les Congolais à descendre dans la rue. Pour faire baisser la pression, Félix Tshisekedi décide d'annoncer la convocation d'un dialogue national, réclamé depuis de nombreux mois par l'opposition. Le président annonce les premières modalités du dialogue « pour la paix, la cohésion et la refondation de l'État ». Le processus est limité à trois mois maximum : consultations dans toutes les provinces, puis assises nationales à Kinshasa, devant aboutir à un pacte national. Derrière les intentions affichées se cache surtout un processus verrouillé et très encadré. Les acteurs qui ont pris les armes en sont exclus, comme le président Joseph Kabila, condamné à mort pour ses liens avec la rébellion, et la question de l'AFC/M23 est renvoyée aux négociations de Doha. Concernant le timing, le président joue la montre : les réunions préliminaires à la Commission préparatoire sont encore en cours.

15 SEPTEMBRE

L'opposition reprend timidement le chemin de la rue, mais la mobilisation n'est pas vraiment au rendez-vous à Kinshasa, où des violences ont éclaté, alors qu'en province les rassemblements étaient le plus souvent interdits. Ce premier test de mobilisation pour l'opposition a clairement montré les limites de l'exercice dans un contexte où la guerre à l'Est et la prochaine convocation d'un dialogue national offrent peu de prise aux revendications populaires. Mais le débat sur le changement de la Constitution est loin d'être clos et les tensions politiques sur le possible 3ème mandat de Félix Tshisekedi loin d'être éteintes.

9 OCTOBRE

Joseph Kabila sort du bois. Dans un message vidéo, l'ancien président renouvelle ses critiques contre Félix Tshisekedi et son régime qu'il qualifie de « dictature ». Mais surtout, Joseph Kabila appelle les Congolais « à se prendre en charge » et doit dévoiler ses intentions pour « sauver la RDC » dans les prochaines semaines. Reste à savoir quelle voie choisira l'ex-chef d'Etat pour revenir au pouvoir. Sa condamnation à mort par la justice lui laisse peu de portes de sortie, alors que sa proximité avec l'AFC/M23 de Corneille Nangaa et ses visites fréquentes à Goma font redouter le pire.

■ Christophe Rigaud



NAVI PILLAY

PRIX NOBEL DE LA PAIX 2026

LA JUSTICE INTERNATIONALE FACE AU DÉFI DE L'IMPUNITÉ

De la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud aux grandes juridictions internationales, la juriste sud-africaine Navanethem « Navi » Pillay a consacré sa carrière à la défense des droits humains et à la responsabilité des auteurs de crimes graves. Son Nobel de la paix remet aussi en lumière un dossier essentiel pour la République démocratique du Congo : le rapport Mapping, qui documente les violences commises entre 1993 et 2003 et dont les recommandations judiciaires restent largement sans suite.

Une trajectoire forgée contre la discrimination

En 1967, elle devient la première femme à ouvrir un cabinet d'avocats dans sa province du Natal. Elle défend des militants anti-apartheid, dénonce la torture et contribue à faire reconnaître des droits fondamentaux aux détenus de Robben Island, parmi lesquels Nelson Mandela. Ce premier engagement annonce le fil conducteur de son parcours : faire en sorte que la loi protège les personnes exposées à l'arbitraire.
Après la fin de l'apartheid, elle est nommée en 1995 à la Haute Cour d'Afrique du Sud, devenant la première femme non blanche à y siéger. En 1999, elle rejoint le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), dont elle devient présidente. Elle contribue à une avancée majeure : la reconnaissance du viol et des violences sexuelles comme actes pouvant constituer des crimes contre l'humanité et, selon les circonstances, des actes de génocide.
Du Rwanda aux juridictions mondiales
De 2003 à 2008, elle est juge à la Cour pénale internationale. Elle devient ensuite, de 2008 à 2014, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. À ce poste, elle défend l'universalité des droits fondamentaux et rappelle que les États comme les individus peuvent être tenus responsables de leurs actes. Depuis 2019, elle intervient également comme juge ad hoc à la Cour internationale de Justice

L'ENJEU EST D'EMPÊCHER LA RÉPÉTITION DES CRIMES DU PASSÉ

dans l'affaire portée par la Gambie contre le Myanmar au titre de la Convention sur le génocide.

Le 9 octobre 2026, le Comité Nobel norvégien lui attribue le prix Nobel de la paix pour ses efforts en faveur de la paix et du droit international. Il met en avant son courage, son intégrité et sa contribution à la poursuite des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide. La distinction récompense une carrière, mais porte aussi un message : la paix durable ne peut reposer uniquement sur des accords diplomatiques si les crimes les plus graves restent impunis.

Le dossier congolais : le rapport Mapping

Pour la RDC, le nom de Navi Pillay renvoie au rapport Mapping du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Publié le 1er octobre 2010, ce document de 550 pages recense 617 incidents parmi les violations les plus graves des droits humains et du droit international humanitaire commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003. Il couvre une période marquée par des guerres, des massacres, des déplacements de populations, des violences sexuelles et des destructions de biens.

L'un des passages les plus sensibles concerne la possibilité que certains actes, si leur caractère systématique et l'intention requise étaient établis devant une juridiction compétente, puissent être qualifiés de crimes de génocide. Cette formulation conditionnelle est essentielle : le rapport n'a pas déclaré judiciairement qu'un génocide avait été commis. Il a souligné la gravité des faits documentés et la nécessité d'une évaluation par une instance habilitée. Le document recommande notamment des mécanismes de justice adaptés à l'ampleur des violations. Plus de quinze ans après sa publication, la question de la responsabilité pénale des principaux auteurs présumés demeure un enjeu majeur.

De Gaza à la RDC, l'exigence de responsabilité

Entre 2021 et 2025, Navi Pillay a présidé la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël. En septembre 2025, cette commission a conclu qu'Israël avait commis un génocide à Gaza. Israël a rejeté ces conclusions.

Il convient de distinguer le constat formulé par une commission d'enquête de l'établissement définitif d'une responsabilité pénale par un tribunal : les deux démarches n'ont ni le même mandat ni la même portée juridique. La RDC est directement concernée par ce débat. Le pays a connu des conflits successifs et des violations massives, tandis que les attentes en matière de justice restent fortes dans les régions touchées par les violences. Le rapport Mapping demeure une référence documentaire, mais il ne remplace ni les enquêtes, ni les procès, ni les réparations attendues par les victimes.

Sa portée dépend de la volonté des institutions nationales et internationales de donner une suite concrète à ses recommandations.

Une distinction qui dépasse une personne

Son parcours relie l'Afrique du Sud de l'apartheid, le Rwanda après le génocide et les institutions internationales chargées de répondre aux crimes de masse. Pour la RDC, le rappel est particulièrement fort. Le rapport Mapping a conservé la mémoire de nombreuses souffrances et posé la question des voies judiciaires à mobiliser. Le défi consiste à transformer cette documentation en démarches crédibles, respectueuses des droits de la défense et capables de rendre justice.

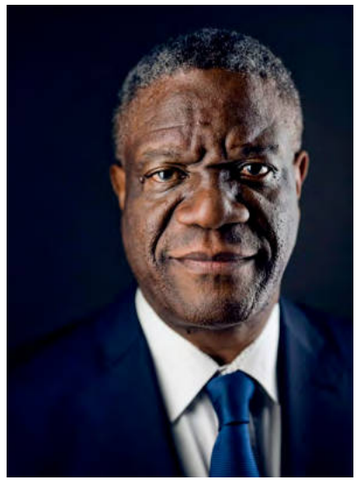
En distinguant Navi Pillay, le Comité Nobel défend l'idée qu'un ordre international fondé sur le droit demeure indispensable à la paix. Pour les victimes congolaises, cette reconnaissance n'aura une portée durable que si elle contribue à maintenir ouverte la question de la responsabilité et à relancer l'exigence de justice. L'enjeu n'est pas seulement de commémorer les crimes du passé, mais d'empêcher leur répétition.

■ Héritier Maila pour M&B / KCC



Guerre à l'Est

LE PLAN DE SORTIE DE CRISE DE DENIS MUKWEGE



Le prix Nobel de la Paix 2018 a publié une note stratégique pour une paix durable au Congo. Le plan Mukwege combine pression diplomatique, justice internationale, intégrité des chaînes d'approvisionnements de minerais et bonne gouvernance. Une stratégie qui se veut globale, mais qui manque cruellement de volonté politique.

Le docteur Denis Mukwege « refuse de se résigner » au conflit qui tourne en boucle depuis maintenant 30 ans à l'Est du pays. Las d'une paix qui n'arrive pas, d'une justice toujours absente et de l'impunité totale dont jouissent les auteurs de crimes, le prix Nobel de la Paix propose un scénario de sortie de crise détaillé pour une paix durable au Congo. Après une candidature malheureuse à l'élection présidentielle de 2023, Denis Mukwege reprend son bâton de pèlerin pour tenter de peser sur un conflit dont personne n'entrevoit aujourd'hui la porte de sortie. Depuis 1996 - on a commémoré le massacre de Lemera le 6 octobre dernier - le Congo est plongé dans les agressions multiples de ses voisins rwandais et ougandais et de ses rébellions téléguidées aux acronymes variés : AFDL, RCD, MLC, UPC, CNDP, M23, CRP… Auxquelles il faut rajouter des dizaines de groupes armés : ADF, Red Tabara, CODECO, FDLR…

« Une sur militarisation inquiétante de la région »

Le dernier « épisode » en date du conflit est le retour aux armes début 2022 du M23, soutenu par le Rwanda voisin. Kigali plaide pour la défense des Tutsi du Congo et la lutte contre les FDLR, héritiers des génocidaires de 1994, mais en réalité, le Rwanda ne cache pas ses velléités expansionnistes de contrôle de l'Est sur fond de pillage des ressources minières des Kivu. Le gouvernement s'est englué dans des solutions sans lendemain avec l'intervention de forces régionales africaines qui n'ont réussi qu'à entraîner « *une sur militarisation inquiétante de la région par diverses armées étrangères bien plus motivées par des intérêts géostratégiques et commerciaux que par le souci de protéger les civils et d'éliminer la capacité de nuisance des groupes armés rebelles* », pointe Denis Mukwege. L'appel aux groupes armés Wazalendo et aux mercenaires de l'américain Erik Prince n'a pas permis de suppléer la faiblesse d'une armée congolaise rongée par la corruption.

« Les initiatives diplomatiques fragmentées ont favorisé un pourrissement de la situation »

La diplomatie n'a guère été plus efficace pour sortir de la crise. Depuis Sun City, Lusaka, Addis-Abeba et Nairobi, « *en passant par la présence d'une importante mission de maintien de la paix déployée depuis plus de 25 ans, la guerre n'a jamais cessé* » explique le prix Nobel. Les dernières initiatives diplomatiques lancées à Nairobi, Luanda, Washington et Doha n'ont pas davantage été couronnées de succès. « *L'absence de mesures coercitives et la multiplication d'initiatives fragmentées ont favorisé un pourrissement de la situation et une stratégie du fait accompli. Il faut tirer les leçons de ces échecs* » insiste le plan Mukwege qui propose 5 priorités stratégiques. « *La priorité immédiate doit être l'application intégrale de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies* ». Le texte exige : un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, le retrait immédiat des troupes rwandaises et du soutien au M23, ainsi que le démantèlement des administrations parallèles dans les zones sous contrôle rebelle. Pour en assurer la mise en oeuvre, Denis Mukwege plaide pour « *des sanctions ciblées contre les responsables politiques et militaires impliqués, et un renforcement des mécanismes de surveillance pour un cessez-le-feu effectif* ». Pour l'instant, les sanctions contre Kigali n'ont pas les effets escomptés sur le terrain.

Une conférence internationale et un dialogue national

La seconde priorité consisterait dans l'organisation d'une conférence internationale pour la paix dans la région des Grands Lacs. Cette conférence rassemblerait les Etats signataires, des garants régionaux (Union africaine, CIRGL, SADC), les Nations Unies,, des partenaires internationaux comme la Banque mondiale, l'Union européenne, le Groupe de Contact International pour les Grands Lacs, la société civile et les confessions religieuses. Le secteur privé devrait être sollicité pour favoriser une approche « *Business for Peace* ». La troisième initiative est un dialogue national congolais inspiré du « *Pacte social pour la paix* » de la Conférence épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC). Un dialogue national proposé par Félix Tshisekedi est actuellement en préparation, mais Denis Mukwege regrette que « l'initiative ne vienne pas d'un acteur neutre et ne soit pas accompagnée au préalable par des mesures de décrispations politiques ». Au vu de la situation sécuritaire et sanitaire avec l'épidémie d'Ebola, le prix Nobel demande au pouvoir « *de reporter le débat sur la révision constitutionnelle, conformément aux articles 219 et 220 de la Constitution de la RDC, afin d'éviter une nouvelle période d'instabilité institutionnelle qui risquerait d'enfoncer la Nation dans une crise politique sérieuse* ».

Un Tribunal spécial pour le Congo et des chambres mixtes congolaises

Quatrième pierre à l'édifice, le docteur Mukwege demande la mise en place d'une justice transitionnelle afin de lutter contre l'impunité, avec l'appui des Nations Unies et des partenaires internationaux. Le plan de sortie de crise appelle également à la coopération avec la Commission d'enquête indépendante sur la situation des droits de l'homme dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu mandatée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Mais aussi d'appliquer le principe de compétence universelle pour les crimes les plus graves commis en RDC, à l'instar de l'affaire Roger Lumbala, condamné récemment par la Cour d'Assises de Paris. Enfin, le bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) doit poursuivre ses enquêtes en RDC. Au coeur du dispositif de justice transitionnelle, Denis Mukwege plaide pour la mise en place d'un Tribunal spécial pour le Congo et de chambres mixtes dans les juridictions congolaises.

Une vraie réforme de la chaîne d'approvisionnement des minerais

Enfin, le pillage des ressources naturelles du Congo assurant le carburant du conflit, le plan Mukwege exige une réforme robuste des chaînes d'approvisionnement et de transformation des minerais. Le texte demande un système international renforcé de traçabilité, des obligations de transparence pour les entreprises, une transformation locale des minerais pour créer une valeur ajoutée et en faire bénéficier les Congolais. « *En complément, il serait important d'inclure des réformes structurelles afin de corriger les incitations économiques qui alimentent l'exploitation illégale* ». Les 5 mesures proposées par Denis Mukwege ne sont pas nouvelles, mais ce qu'explique le prix Nobel, c'est que pour être efficaces, elles doivent toutes être mises en place, et de manière coordonnée. La stratégie Mukwege doit combiner : pression diplomatique, justice internationale, intégrité des chaînes d'approvisionnement de minerais et bonne gouvernance. Une approche globale qui n'a jamais pu être mise en oeuvre, notamment faute d'une volonté politique congolaise, régionale et internationale.

■ Christophe Rigaud

PARTICIPATION DES CONGOLAIS AU CAPITAL MINIER
LE FUTUR DÉCRET ENTRE DANS SA PHASE DÉCISIVE

La réforme destinée à renforcer la participation des personnes physiques de nationalité congolaise au capital des sociétés minières franchit une étape importante. Après plusieurs mois de concertation entre le ministère des Mines et les opérateurs du secteur, les modalités pratiques d'application des articles 71 bis du Code minier et 144 bis du Règlement minier restent suspendues à l'arbitrage du ministre des Mines. Une décision attendue qui pourrait redéfinir durablement les règles de gouvernance du secteur extractif congolais.

Un cadre légal à concrétiser

Le principe de la participation des Congolais au capital des sociétés minières est déjà inscrit dans la législation. Cependant, son application effective demeure conditionnée par l'adoption d'un décret précisant les mécanismes de mise en œuvre. Réunie à Kinshasa, la commission mixte regroupant les représentants du ministère des Mines et des entreprises minières a reconnu la nécessité de disposer d'un texte réglementaire afin d'assurer une application harmonisée de ces dispositions.
Cette réforme vise à accroître l'implication des nationaux dans l'actionnariat des entreprises exploitant les ressources minérales du pays, tout en offrant un cadre juridique clair aux investisseurs.

Un dialogue engagé depuis plusieurs mois

Le processus a été lancé à la suite de la correspondance du ministère des Mines du 30 janvier 2026, invitant les sociétés minières en exploitation à démontrer leur conformité aux nouvelles exigences avant le 31 juillet 2026. Les discussions se sont ensuite poursuivies dans le cadre du Cadre de concertation organisé à Lubumbashi en février dernier, avant d'être approfondies au sein d'une commission technique associant l'administration minière et la Chambre des Mines de la FEC.
Les travaux ont permis d'examiner les implications juridiques, financières et opérationnelles de cette réforme, avec l'objectif de concilier les exigences du Code minier et les réalités économiques du secteur.

Des divergences soumises au ministre

Si les parties s'accordent sur l'objectif de renforcer la participation des Congolais au capital minier, plusieurs dispositions du projet de décret continuent de faire l'objet de discussions. Les mécanismes de mise en œuvre, les modalités d'application ainsi que certaines questions techniques n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus.
Les conclusions de la commission seront donc transmises au ministre des Mines, appelé à arbitrer les points de divergence et à arrêter les orientations définitives.
En attendant la publication du décret, les opérateurs miniers poursuivront leurs échanges avec les autorités.

Un enjeu stratégique pour le secteur

Au-delà de son caractère réglementaire, ce futur décret constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'industrie minière congolaise. Il devra trouver un équilibre entre l'ambition de renforcer la participation économique des Congolais dans un secteur stratégique et la nécessité de préserver un climat d'investissement attractif. Son adoption marquera une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme du Code minier et dans la recherche d'une meilleure redistribution des richesses issues de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC.

ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES NATIONAUX DANS L'ACTIONNARIAT DES ENTREPRISES

SOUS-TRAITANCE MINIÈRE
L'ARSP ORDONNE LA RÉSILIATION DE PLUS DE 1 800 CONTRATS NON CONFORMES

L'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) intensifie ses contrôles dans l'industrie minière congolaise. Entre le 11 et le 28 septembre 2026, l'institution dirigée par Juan Ted Beleshayi Kasanda a pris plusieurs décisions visant neuf entreprises minières du Lualaba et du Haut-Katanga. Au total, plus de 1 800 contrats attribués à des prestataires jugés non éligibles sont concernés par ces mesures.

Glencore concentre la majorité des contrats visés

La décision la plus importante concerne Kamoto Copper Company (KCC) et Mutanda Mining (MUMI), deux filiales du groupe Glencore. Selon les éléments examinés par l'ARSP, KCC avait communiqué une liste de 1 427 fournisseurs et prestataires, dont 955 ne rempliraient pas les conditions d'éligibilité prévues par la législation sur la sous-traitance.
Chez MUMI, sur 1 133 fournisseurs déclarés, 585 sont considérés comme non éligibles. Les deux sociétés totalisent ainsi 1 540 contrats concernés, pour des marchés attribués entre 2020 et 2025.

ERG et Ivanhoe également concernés

L'offensive de l'ARSP s'étend à d'autres opérateurs majeurs. Chez Eurasian Resources Group (ERG), les contrôles portent notamment sur Frontier SA, Boss Mining et Metalkol. L'Autorité dénombre 128 fournisseurs non éligibles pour les exercices 2023 à 2025.
Le groupe Ivanhoe est également visé à travers Kipushi Corporation (KICO), Ivanhoe Mines Services et Ivanhoe Mines DRC. Pour l'exercice 2025, 140 entreprises sont identifiées comme ne remplissant pas les conditions requises. D'autres sociétés, dont Kai Peng Mining et la Compagnie minière de Lwisha (Comilu), sont concernées. Elles comptent respectivement 12 et 10 prestataires non éligibles. La Sicomines, pour sa part, a été sommée de mettre fin aux relations contractuelles avec six prestataires.

DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LÉGISLATION EN CAS DE NON EXÉCUTION

Le contenu local au cœur du dispositif

Les décisions de l'ARSP s'appuient sur la loi n°17/001 du 8 février 2017 relative à la sous-traitance, telle que modifiée et complétée par la loi n°26/017 du 30 juin 2026.
Les entreprises minières concernées doivent notamment mettre fin aux contrats visés, retirer les prestataires concernés de leurs fichiers et présenter, dans un délai de 30 jours, un plan correctif détaillant les mesures et le calendrier de régularisation.
L'ARSP annonce par ailleurs des contrôles de suivi. En cas de non-exécution, les sociétés concernées s'exposent aux sanctions prévues par la législation.
Cette série de décisions marque une nouvelle étape dans l'application des règles de contenu local dans le secteur minier congolais. Après plusieurs autres opérateurs déjà contrôlés ces dernières années, l'Autorité entend désormais renforcer l'accès des entreprises éligibles à la chaîne de valeur minière.

RDC

LE GOUVERNEMENT OUVRE LE RECRUTEMENT DE PRÈS DE **140 MANDATAIRES PUBLICS** SUR BASE DU MÉRITE

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo engage une nouvelle réforme de la gouvernance des entreprises publiques. Depuis le 31 juillet, le ministère du Portefeuille a lancé un vaste processus de recrutement de près de 140 mandataires publics dans quinze entreprises de l'État. L'objectif affiché est de renforcer la transparence, la méritocratie et la performance au sein d'entités stratégiques qui jouent un rôle central dans le développement économique du pays.

Une réforme axée sur la bonne gouvernance

Portée par la ministre du Portefeuille, Julie Shiku, cette initiative marque une évolution dans le mode de désignation des dirigeants des entreprises publiques. Les postes de présidents des conseils d'administration, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et administrateurs seront désormais pourvus à l'issue d'un processus compétitif reposant sur des critères de mérite, d'indépendance, d'équité, de transparence et de représentativité du genre.

Pour le Gouvernement, cette réforme vise à améliorer la qualité du management et à renforcer la performance des entreprises du portefeuille de l'État, souvent confrontées à d'importants défis financiers et opérationnels.

Des entreprises stratégiques concernées

Le recrutement se déroulera en trois vagues successives, chacune couvrant cinq entreprises publiques. La première concerne notamment la SNEL, la REGIDESO, la SNCC, la RVA et l'ONATRA, des entreprises considérées comme essentielles au fonctionnement de l'économie nationale et à l'amélioration du climat des affaires.

Les dirigeants récemment désignés à l'issue d'un précédent processus compétitif ne sont toutefois pas concernés par cette nouvelle opération.

Un signal attendu par les investisseurs

Au-delà du renouvellement des équipes dirigeantes, cette réforme constitue un signal fort en faveur de la modernisation de la gouvernance économique. Des entreprises publiques mieux gérées sont susceptibles d'améliorer la qualité des services, de renforcer leur viabilité financière et de nouer plus facilement des partenariats

UNE OUVERTURE À LA DIASPORA

Un appel à candidatures ouvert à tous les Congolais

Le Gouvernement a opté pour un appel public à candidatures, accessible aux Congolais résidant aussi bien au pays qu'à l'étranger. Les candidatures seront reçues exclusivement par voie électronique, une approche destinée à garantir la traçabilité et l'égalité des chances entre les candidats.

Cette ouverture à la diaspora traduit également la volonté des autorités de mobiliser les compétences congolaises, où qu'elles se trouvent, afin de renforcer les capacités de gestion des entreprises publiques.

avec les investisseurs privés.

Le succès de cette initiative dépendra toutefois de la rigueur avec laquelle les principes de mérite, de transparence et d'indépendance seront appliqués tout au long du processus. Si ces engagements sont respectés, cette réforme pourrait devenir un tournant majeur dans la transformation des entreprises publiques et contribuer à renforcer la confiance des partenaires économiques dans la gouvernance de la RDC.



RDC

LA BAD OUVRE LA VOIE À TROIS PROJETS QUI POURRAIENT TRANSFORMER LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE MINIÈRE

La Banque africaine de développement (BAD) entend renforcer son accompagnement technique de la République démocratique du Congo dans la préparation de trois projets structurants : le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, le Corridor de Lobito et MétroKin. Un appui qui pourrait accélérer la maturation de ces infrastructures et leur passage vers la phase de financement et de réalisation.

La République démocratique du Congo veut accélérer la concrétisation de plusieurs infrastructures stratégiques avec l'appui de ses partenaires au développement. Parmi les projets prioritaires figurent désormais le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, le Corridor de Lobito et MétroKin, pour lesquels la Banque africaine de développement prévoit un accompagnement technique.
Cet engagement a été évoqué lors d'une rencontre entre la Première ministre Judith Suminwa Tuluka et une délégation de la BAD conduite par Régis Lakoue Derant, administrateur de l'institution pour les pays d'Afrique centrale. Les échanges ont notamment porté sur l'état d'avancement des trois projets et sur les différentes formes d'appui que la banque panafricaine pourrait apporter aux autorités congolaises.

Accélérer la maturation des projets

L'intervention de la BAD ne se limite pas au financement des infrastructures. L'institution prévoit également de soutenir les études préparatoires, de mobiliser des experts et d'accompagner la maturation des projets.
Cette étape doit permettre de déterminer leur faisabilité technique et financière, d'évaluer leurs impacts environnementaux et sociaux et de préciser les mécanismes juridiques et institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre.
« Nous avons trois projets qui sont en préparation et que nous devons financer, notamment le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, le Corridor de Lobito et MétroKin », a déclaré Régis Lakoue Derant, cité par la Primature.
Pour la RDC, cet accompagnement constitue un enjeu important. La qualité des études et la structuration des projets conditionnent en effet leur capacité à mobiliser les financements publics et privés nécessaires à leur réalisation.

Un enjeu majeur pour le secteur minier

Le Corridor de Lobito occupe une place particulière dans cette stratégie. Reliant les zones minières de la RDC et de la Zambie au port angolais de Lobito, cet axe doit contribuer à fluidifier l'acheminement des marchandises vers les marchés internationaux.
Pour l'industrie minière congolaise, l'amélioration des infrastructures de transport représente un facteur essentiel de compétitivité. Une logistique plus performante peut contribuer à réduire les délais et les coûts d'évacuation des minerais, tout en offrant aux opérateurs une alternative stratégique pour leurs exportations. Le développement du Corridor de Lobito s'inscrit ainsi dans une dynamique plus large de renforcement de l'intégration régionale et de diversification des voies d'accès de la RDC aux marchés internationaux.

AUX PRIORITÉS FIGURENT DÉSORMAIS LE PONT ROUTE-RAIL KINSHASA-BRAZZAVILLE, LE CORRIDOR DE LOBITO ET MÉTROKIN

Relier les capitales et fluidifier Kinshasa

Le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville répond à un autre enjeu stratégique : renforcer la connectivité entre la RDC et la République du Congo. Cette infrastructure doit créer une liaison fixe entre les deux capitales, actuellement principalement reliées par voie fluviale.
MétroKin vise, quant à lui, à apporter une réponse aux difficultés de mobilité dans la capitale congolaise. Face à l'augmentation de la population et à la congestion croissante du trafic, le développement d'un système de transport urbain structurant apparaît comme un enjeu majeur pour l'économie de Kinshasa. La Première ministre Judith Suminwa a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre la collaboration avec la BAD afin d'accélérer la mise en œuvre de ces projets.
Pour la RDC, le prochain défi sera désormais de transformer l'appui technique annoncé en projets suffisamment mûrs et bancables pour attirer les financements nécessaires.
Au-delà des infrastructures, leur réalisation pourrait renforcer la mobilité, la connectivité régionale et la compétitivité logistique du pays.

■ Héritier Maila / DosEco

ÉCONOMIE

RDC–Royaume-Uni : le partenariat commercial entre dans sa phase opérationnelle

—

ACCROÎTRE LES CAPACITÉS D'EXPORTATION DE LA RDC AU ROYAUME-UNI

La République démocratique du Congo et le Royaume-Uni franchissent une nouvelle étape dans le renforcement de leurs échanges commerciaux. Lancé en novembre 2025, le partenariat commercial entre les deux pays entre désormais dans sa phase opérationnelle.
Le ministre du Commerce extérieur, Julien Paluku Kahongya, et l'ambassadrice britannique en RDC, Zoë Ware, ont procédé, mardi 22 septembre, à l'opérationnalisation de ce dispositif destiné à faciliter l'accès des produits congolais au marché britannique.

99,8 % DES PRODUITS EXONÉRÉS

Selon les autorités congolaises, 99,8 % des produits « made in DRC » exportés vers le Royaume-Uni bénéficient désormais d'une exemption de droits de douane. Cette mesure constitue un avantage pour les producteurs et exportateurs congolais, notamment ceux évoluant dans les secteurs non miniers.
Pour Kinshasa, l'objectif est de transformer cet accès préférentiel en nouvelles opportunités commerciales et de contribuer à la diversification des exportations. Le dispositif doit permettre aux entreprises congolaises de mieux se positionner sur le marché britannique et, plus largement, de renforcer la présence des produits locaux à l'international.

L'ENJEU DES NORMES

L'accès au marché britannique reste toutefois conditionné au respect des exigences en matière de qualité, de conformité et de normes sanitaires et phytosanitaires.
Dans cette perspective, le ministère du Commerce extérieur prévoit de renforcer l'accompagnement des producteurs et exportateurs congolais. Un mémorandum d'entente avec le British Standards Institution (BSI) est notamment envisagé pour développer les capacités nationales en matière de normalisation et de conformité.
La digitalisation de certains postes frontaliers à arrêt unique figure également parmi les mesures annoncées pour faciliter les échanges.

UN LEVIER POUR LES EXPORTATIONS

Au-delà de l'exemption douanière, Kinshasa entend faire de ce partenariat un levier de diversification économique. L'enjeu sera désormais de permettre aux entreprises congolaises de répondre aux standards du marché britannique, d'améliorer leur compétitivité et d'accroître leurs capacités d'exportation.
Pour la RDC, le défi consiste ainsi à convertir cet accès préférentiel en débouchés commerciaux durables pour le « made in DRC ».

■ Source Ministère du Commerce extérieur RDC

Banque mondiale

112 MILLIARDS USD DE CAPITAUX PRIVÉS MOBILISÉS EN 2026

Le Groupe de la Banque mondiale a mobilisé un montant record de 112 milliards de dollars de capitaux privés au cours de l'exercice 2026, soit plus de trois fois les 35 milliards USD enregistrés quatre ans auparavant. En incluant ses propres engagements, l'institution estime à plus de 200 milliards USD le volume total des financements et ressources mobilisés en faveur des économies en développement.

Une progression dans plusieurs catégories d'économies

Selon les données publiées le 17 septembre à Washington, la mobilisation des capitaux privés a fortement progressé dans les pays à revenu intermédiaire. Dans les économies à revenu intermédiaire inférieur, elle est passée de 14 à 37 milliards USD. Elle a également augmenté de 12 à 50 milliards USD dans les pays à revenu intermédiaire supérieur.
L'Afrique affiche elle aussi une progression importante. Les capitaux privés mobilisés sur le continent sont passés d'environ 9 à 22 milliards USD en quatre ans, soit une hausse proche de 150 %.

Les garanties comme levier d'investissement

Dans les pays à faible revenu, les montants mobilisés sont restés autour de 3 milliards USD, dans un contexte marqué par des difficultés persistantes pour attirer les investisseurs privés.
Cette évolution intervient après trois années de réformes engagées par le Groupe de la Banque mondiale pour renforcer ses relations avec le secteur privé. L'institution dit avoir simplifié ses procédures, rapproché ses activités destinées aux secteurs public et privé et élargi sa gamme d'instruments financiers.
Les mécanismes de garantie occupent également une place croissante. Plus de 25 milliards USD de garanties ont été émis en 2026, permettant au Groupe de dépasser avec quatre ans d'avance son objectif de 20 milliards USD d'émissions annuelles fixé pour 2030.

1,2 MILLIARD DE JEUNES ATTEINDRONT L'ÂGE DE TRAVAILLER AU COURS DES 10 À 15 PROCHAINES ANNÉES

L'emploi au cœur de la stratégie

Pour Ajay Banga, président du Groupe de la Banque mondiale, l'enjeu est désormais d'orienter davantage de capitaux vers les économies susceptibles de créer des entreprises, des opportunités et des emplois.
Le besoin est particulièrement important dans les pays en développement. La Banque mondiale estime que 1,2 milliard de jeunes atteindront l'âge de travailler au cours des 10 à 15 prochaines années, alors qu'environ 420 millions d'emplois devraient être créés. Le secteur privé représente déjà neuf emplois sur dix dans ces économies.

Cinq secteurs prioritaires

La stratégie repose notamment sur le développement des infrastructures, l'amélioration de l'environnement réglementaire et l'accompagnement des entreprises dans leur changement d'échelle. Cinq secteurs sont particulièrement ciblés : les infrastructures et l'énergie, l'agro-industrie, la santé, le tourisme et l'industrie manufacturière à valeur ajoutée. Au cours de l'exercice 2026, 55 % des financements du Groupe, incluant ses propres ressources et les capitaux mobilisés, ont été orientés vers ces secteurs.
La Banque mondiale entend désormais diversifier davantage les sources de financement et élargir sa base d'investisseurs, notamment institutionnels, afin d'accroître l'échelle des investissements privés destinés aux économies en développement.

■ Héritier Maila / Zoom Eco

RDC

MARCHÉS BOURSIERS
LA RDC PRÉPARE L'AVÈNEMENT DE LA BOURSE DE KINSHASA

LONGTEMPS ABSENT DU PAYSAGE FINANCIER CONGOLAIS, LE PROJET DE LA BOURSE DE KINSHASA SE RAPPROCHE DE SA MISE EN ŒUVRE. GRÂCE À L'ADOPTION UNANIME PAR LE SÉNAT DU PROJET DE LOI SUR LES MARCHÉS BOURSIERS, LA RDC DISPOSE DÉSORMAIS D'UN CADRE LÉGAL POUR RÉGULER LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES, STIMULER L'ÉPARGNE NATIONALE ET FOURNIR AUX ENTREPRISES, EN PARTICULIER MINIÈRES, DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT.

Un cadre légal pour un marché moderne

Portée par le ministre des Finances, Doudou Fwamba, la réforme a été adoptée par le Sénat le 24 juillet 2026.
Le texte prévoit la création de l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui sera chargée de réguler et de superviser les activités boursières, afin de garantir la transparence, la protection des investisseurs et la sécurité des transactions.
La réforme institue également deux marchés distincts : une bourse des valeurs mobilières, destinée aux actions et obligations, et une bourse des marchandises, qui facilitera les échanges de produits stratégiques.

Un nouvel outil de financement pour les entreprises

Au-delà de son aspect réglementaire, cette réforme ouvre de nouvelles perspectives pour les entreprises congolaises. En accédant au marché financier, elles pourront lever des capitaux directement auprès des investisseurs, réduisant ainsi leur dépendance au crédit bancaire.
Pour les sociétés minières, confrontées à des besoins d'investissement importants, la future Bourse de Kinshasa pourrait devenir un levier de financement capable d'accompagner l'expansion des projets et le développement des infrastructures.

MODERNISER LE SYSTÈME FINANCIER NATIONAL

Des retombées attendues pour l'économie

La mise en place d'une bourse des marchandises représente également un enjeu stratégique pour la RDC.
Elle devrait contribuer à renforcer la traçabilité des produits miniers et agricoles, améliorer la transparence des échanges et accroître la compétitivité des filières d'exportation.
Cette évolution s'inscrit dans la volonté du gouvernement de moderniser le système financier national et de créer un environnement plus attractif pour les investisseurs, tout en favorisant la mobilisation de l'épargne locale au service de la croissance.

Vers une nouvelle étape

Le projet de loi doit désormais être harmonisé au sein d'une commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat avant sa promulgation par le Président de la République. Son entrée en vigueur marquera une avancée majeure dans la construction d'un marché financier moderne, appelé à soutenir la diversification de l'économie congolaise et à renforcer la valorisation de ses secteurs stratégiques, au premier rang desquels figure l'industrie minière.

■ Héritier Maila / Zoom Eco

RDC

LE MORATOIRE SUR LA FACTURE NORMALISÉE PREND FIN, LA DGI PASSE À LA PHASE DES CONTRÔLES

Après plusieurs mois d'accompagnement des entreprises, le Gouvernement congolais met fin au moratoire accordé dans le cadre de la réforme de la facture normalisée. À Kinshasa, le ministre des Finances, Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi, a annoncé le passage à une phase de contrôle et de sanctions, avec l'objectif d'accroître la mobilisation de la TVA et de renforcer les ressources destinées au financement du développement.

Place désormais à l'application stricte de la réforme

Le temps de l'accompagnement est désormais révolu. Le ministre des Finances, Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi, a officiellement mis fin, jeudi 6 août 2026 à Kinshasa, au moratoire accordé aux entreprises assujetties à la TVA et à l'Impôt sur le chiffre d'affaires et des revenus (ICG), dans le cadre de la réforme de la facture normalisée.
À l'occasion de la clôture des cliniques fiscales consacrées à cette réforme, le ministre a affiché la volonté du Gouvernement de passer à une nouvelle étape. « L'heure de la fraude à la TVA est révolue », a-t-il affirmé, prévenant qu'aucun délai supplémentaire ne sera désormais accordé aux opérateurs économiques concernés.
Cette décision intervient après plusieurs mois consacrés à la sensibilisation et à l'accompagnement des contribuables. Le Gouvernement avait notamment instauré une commission bipartite avec la Fédération des entreprises du Congo (FEC) afin d'identifier les difficultés rencontrées par les entreprises et de faciliter leur mise en conformité.

Plus de 4 000 dispositifs électroniques mis à disposition des PME

Pour soutenir particulièrement les petites et moyennes entreprises, l'État avait également mis gratuitement à leur disposition plus de 4 000 dispositifs électroniques de facturation. L'objectif était de permettre aux opérateurs économiques de s'adapter progressivement au nouveau système et de garantir une meilleure traçabilité des opérations soumises à la TVA.
Avec la fin du moratoire, la Direction générale des impôts (DGI) est désormais appelée à intensifier les contrôles.
Les entreprises qui continueront à contourner la réforme pourront faire l'objet de relances, de mises en demeure et, le cas échéant, de saisies.
Le dispositif de contrôle ne concernera pas uniquement les contribuables.
Le ministre des Finances a également annoncé des mesures contre les agents impliqués dans la validation irrégulière de déductions de TVA, dans le cadre d'une volonté affichée de lutter contre les pratiques frauduleuses à tous les niveaux de la chaîne fiscale.

La TVA progresse, le Gouvernement vise un doublement des recettes

Pour le Gouvernement, les premiers résultats de la réforme commencent déjà à se faire sentir dans les recettes publiques. Selon les chiffres communiqués par Doudou Fwamba, les recettes mensuelles de la TVA, qui se situaient auparavant autour de 280 à 290 milliards de francs congolais, ont atteint près de 340 milliards de francs au cours des trois derniers mois.
Cette progression reste toutefois insuffisante au regard des ambitions affichées par l'exécutif. Le Gouvernement vise à terme un doublement des recettes de TVA, avec l'objectif de disposer de davantage de ressources internes pour financer les infrastructures, les services publics et les différentes priorités du développement national.

« L'HEURE DE LA FRAUDE À LA TVA EST RÉVOLUE »

Une application mobile annoncée pour renforcer la transparence

La réforme devrait également franchir une nouvelle étape avec le lancement prochain d'une application mobile destinée aux consommateurs. Celle-ci leur permettra de scanner une facture afin de vérifier si elle est effectivement normalisée et si la TVA facturée est bien reversée au Trésor public.
À travers cet outil, les autorités veulent faire du consommateur un acteur supplémentaire de la lutte contre la fraude fiscale. La digitalisation de la facturation doit ainsi permettre de renforcer la traçabilité des transactions, d'améliorer la mobilisation des recettes et de réduire les possibilités de dissimulation du chiffre d'affaires.
Pour le ministère des Finances, la fin du moratoire marque donc le passage d'une logique d'accompagnement à une logique de contrôle. Le défi sera désormais de faire respecter durablement la réforme tout en maintenant un environnement fiscal suffisamment prévisible pour les entreprises et les investisseurs.

■ Héritier Maila / DosEco

ÉCONOMIE

Budget : 2,34 milliards USD, au titre des dépenses publiques pour le quatrième trimestre 2026

—

UNE ENVELOPPE DE 61,78 MILLIARDS CDF POUR LA DETTE

Le gouvernement congolais prévoit d'engager 5 393,43 milliards de francs congolais (CDF), soit environ 2,34 milliards USD, au titre des dépenses publiques du quatrième trimestre 2026. Ce montant est fixé dans le Plan d'engagement budgétaire (PEB) du ministère du Budget, signé par le vice-Premier ministre en charge du Budget, selon un document consulté jeudi 15 octobre.
Établi sur la base d'un taux de change de 2 300 CDF pour un dollar américain, ce plan répartit les dépenses prévues entre les rémunérations des agents publics, le fonctionnement des institutions et des ministères, les interventions publiques, les investissements ainsi que le service de la dette.
Les rémunérations constituent le principal poste de dépenses, avec une enveloppe de 3 093,75 milliards CDF, soit environ 57,4 % du montant total programmé pour le trimestre. Le fonctionnement des ministères arrive en deuxième position, avec 485,46 milliards CDF, devant les dépenses exceptionnelles sur ressources propres, évaluées à 468,23 milliards CDF.
Les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques mobiliseront, pour leur part, 292,03 milliards CDF. Le fonctionnement des institutions est doté de 221,90 milliards CDF, tandis que les investissements financés sur les ressources propres du gouvernement représentent 161,31 milliards CDF.
La dette publique bénéficie d'une enveloppe de 61,78 milliards CDF dans cette programmation trimestrielle.
La structure du PEB met ainsi en évidence le poids prépondérant des rémunérations dans les dépenses publiques prévues pour les trois derniers mois de l'année. Les montants inscrits correspondent toutefois aux engagements budgétaires programmés pour le trimestre et ne constituent pas, à eux seuls, une indication des dépenses effectivement exécutées.

RDC

LE CLIMAT DES AFFAIRES PASSÉ AU CRIBLE APRÈS LES ALERTES DE LA FEC

OBJECTIF : ÉVALUER L'IMPACT DES RÉFORMES ENGAGÉES ET IDENTIFIER LES CONTRAINTES QUI PERSISTENT

Huit jours après la Rentrée économique de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), Félix Tshisekedi a ordonné le lancement du Baromètre national du climat des affaires 2026. Le Chef de l'État a également chargé la Première ministre d'évaluer l'exécution des réformes engagées et d'en accélérer la mise en œuvre.

Ces orientations ont été données lors de la 99e réunion ordinaire du Conseil des ministres, tenue le 25 septembre 2026. Elles interviennent dans un contexte marqué par les préoccupations exprimées par le patronat sur les conditions d'exercice des entreprises en République démocratique du Congo.
Le 17 septembre à Kinshasa, la FEC avait présenté dix préoccupations majeures touchant notamment l'agro-industrie, la fiscalité, les finances publiques, le secteur minier, les matériaux de construction, le financement des PME et le transport routier. Son président national, Robert Malumba Kalombo, avait accompagné ces préoccupations de propositions destinées aux pouvoirs publics.

MESURER L'ÉVOLUTION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Pour cette deuxième édition, le Baromètre national devra mesurer l'évolution de la perception des opérateurs économiques, évaluer l'impact des réformes engagées et identifier les contraintes qui persistent. Le Chef de l'État a demandé une représentativité suffisante des entreprises interrogées et appelé les organisations professionnelles à participer activement à l'enquête.
La première édition avait enregistré un score de 37 sur 100, traduisant une perception peu satisfaisante de l'environnement des affaires.
Elle avait également permis d'identifier plusieurs contraintes nécessitant des mesures correctives.
Les résultats de la nouvelle enquête devront contribuer à l'élaboration du Plan stratégique du climat des affaires et alimenter le dialogue entre les secteurs public et privé. Ils serviront également d'outil de suivi et de redevabilité sur les réformes.

DES RAPPORTS DANS LES TRENTE JOURS

Au-delà du lancement du Baromètre, Félix Tshisekedi a instruit la Première ministre de procéder à une évaluation rigoureuse des réformes et des assignations relatives au climat des affaires. L'exercice devra distinguer les avancées, les actions en cours et les blocages persistants.
Les mesures ayant un impact direct sur l'activité des entreprises devront être accélérées. Les rapports issus de cette évaluation devront être présentés au Conseil des ministres dans un délai de trente jours.

■ Héritier Maila /DosEco



MANONO

KOBOLD METALS
MISE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ACCÉLÉRER L'EXPLORATION DU LITHIUM

La société minière américaine Kobold Metals intensifie ses activités d'exploration du lithium à Manono, dans la province du Tanganyika. Elle s'appuie notamment sur une cartographie interactive générée par l'intelligence artificielle pour orienter ses travaux et prévoit d'investir 50 millions de dollars dans le lithium congolais d'ici début 2027.

À Manono, les équipes de Kobold Metals sillonnent les zones d'exploration à la recherche d'indices permettant de mieux définir les ressources en lithium. Selon les informations rapportées par TV5 Monde, les géologues prélèvent jusqu'à 2 000 échantillons par semaine. Numérotés et conditionnés, ceux-ci sont ensuite analysés en laboratoire.
Les équipements utilisés ne permettent pas nécessairement de détecter directement le lithium. Les géologues recherchent plutôt des éléments qui lui sont associés afin d'établir des ratios permettant d'estimer sa présence et sa teneur. « À partir de ces éléments accompagnateurs, on peut déterminer des ratios qui nous permettent de dire qu'avec ce ratio, si le lithium est à telle quantité et à telle teneur », explique Kevin Tambwe, responsable de Kobold Metals en RDC.

L'IA pour cibler les forages

La société américaine utilise également l'intelligence artificielle pour analyser les données recueillies sur le terrain. Ces informations doivent permettre d'identifier les zones présentant le plus fort potentiel et de cibler les opérations de forage.
« Ces informations nous permettent de déterminer les points clés où nous allons diriger le forage », explique Kevin Tambwe, précisant que les données servent ensuite à entraîner des modèles d'intelligence artificielle capables de formuler des prédictions sur la position du gisement.
Les opérations de forage ont débuté en avril. Kobold Metals affirme que cette approche, plus ciblée, doit permettre de limiter les interventions inutiles sur le terrain et leur impact environnemental.

UNE APPROCHE PLUS CIBLÉE POUR LIMITER LES INTERVENTIONS INUTILES SUR LE TERRAIN ET LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Entre concurrence et coopération

Le développement du lithium à Manono intervient dans un contexte de présence croissante d'acteurs chinois dans le secteur. Des entreprises chinoises ont déjà engagé des activités dans la zone et produit leurs premiers volumes de lithium en juillet dernier.
Kobold Metals dit néanmoins envisager une collaboration avec ces opérateurs, notamment autour des infrastructures et des projets communautaires. « Notre présence ici va nous permettre de collaborer avec les entreprises chinoises qui sont dans la région », indique Benjamin Katabula, directeur général de Kobold Metals.
Reste la question des retombées locales. L'administrateur du territoire de Manono, Cyprien Kitanga, déplore des effets encore limités sur l'emploi et le développement. Il redoute que l'exploitation minière reproduise les difficultés connues lors de l'ancienne exploitation de l'étain.
Alors que le lithium est présenté comme un minerai stratégique pour la transition énergétique et la fabrication des batteries, les activités minières à Manono soulèvent également des préoccupations liées aux terres agricoles, aux déplacements de populations et à l'environnement. Pour la RDC, l'enjeu sera donc de transformer le potentiel géologique du lithium en retombées économiques et sociales durables.

■ Héritier Maila / *TV5 Monde*

TERRES RARES
LES ÉTATS-UNIS ACCÉLÈRENT LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET MONTE MUAMBE AU MOZAMBIQUE

Les États-Unis renforcent leur présence dans le développement des terres rares en Afrique, dans un contexte de recherche d'alternatives à la domination chinoise sur les chaînes mondiales d'approvisionnement. Au Mozambique, Washington apporte son soutien au projet Monte Muambe, appelé à franchir une nouvelle étape de son développement.

Un financement américain de 1,875 million USD

Le projet mozambicain de terres rares Monte Muambe va progresser vers une étude de préfaisabilité grâce à un financement américain. NeoTerra, société britannique propriétaire du projet, a annoncé le choix de Valentine Enterprises pour piloter cette étude financée à hauteur de 1,875 million de dollars par l'US Trade and Development Agency (USTDA).
La sélection doit encore être validée par l'agence américaine. Une fois cette étape franchie, Valentine Enterprises travaillera notamment avec SGS North America, qui prendra en charge les essais métallurgiques et l'ingénierie des procédés, ainsi qu'avec New Dominion Consulting, spécialisé dans les chaînes d'approvisionnement, les achats et les opérations.
Le démarrage des travaux est prévu dès le mois prochain. Une réunion de lancement et une visite du site doivent précéder une courte campagne de forage destinée à obtenir des échantillons pour les essais métallurgiques. Ces opérations permettront à NeoTerra de préciser les paramètres techniques et économiques du projet.

Washington mise sur les minéraux critiques africains

L'intervention américaine à Monte Muambe s'inscrit dans une stratégie plus large visant à diversifier les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques et à réduire la dépendance mondiale vis-à-vis de la Chine.
Les États-Unis multiplient ainsi les financements publics en Afrique. L'International Development Finance Corporation (DFC) a déjà engagé 62,8 millions de dollars dans plusieurs projets liés aux terres rares au Malawi, en Angola, à Madagascar et en Afrique du Sud.
Cette stratégie intervient alors que les investisseurs privés demeurent prudents face aux projets africains, notamment en raison des risques techniques, financiers et commerciaux. Les capitaux publics américains cherchent ainsi à accompagner certains projets jusqu'à des étapes susceptibles de rassurer les investisseurs privés.

Un long chemin avant la production

Le soutien de Washington ne garantit toutefois ni la construction d'une mine ni la commercialisation future de la production. Après l'étude de préfaisabilité, NeoTerra devra encore financer une étude de faisabilité définitive, mobiliser les capitaux nécessaires au développement du projet et sécuriser des accords de vente.
Monte Muambe illustre ainsi la volonté croissante des États-Unis de s'appuyer sur les ressources africaines pour bâtir des chaînes d'approvisionnement alternatives dans le secteur stratégique des terres rares.

LES ÉTATS-UNIS MULTIPLIENT AINSI LES FINANCEMENTS PUBLICS EN AFRIQUE

MINERAIS CRITIQUES
WASHINGTON MOBILISE 14,49 MILLIONS USD POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES EN RDC

Les États-Unis veulent renforcer leur partenariat stratégique avec la République démocratique du Congo dans le secteur des minerais critiques. Washington vient d'annoncer une opportunité de financement de 14,49 millions de dollars destinée à soutenir une croissance portée par le secteur privé dans la région des Grands Lacs.

Les États-Unis renforcent leur offensive autour des minerais critiques en République démocratique du Congo. Une enveloppe de 14,49 millions de dollars avait été annoncée le 18 août 2026 à Kinshasa pour soutenir des initiatives favorisant les investissements privés au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Ouganda.
L'annonce a été faite par Ian J. McCary, chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis en RDC, lors du symposium « Conversations critiques : Jeunesse, secteur minier et partenariat stratégique entre les USA et la RDC », organisé avec l'International Republican Institute (IRI).

Miser sur un secteur privé responsable

Selon le diplomate américain, ce financement s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique entre Washington et Kinshasa. Il doit notamment contribuer à attirer des capitaux privés, renforcer la transparence et créer de nouvelles opportunités pour les entreprises congolaises et américaines.
La RDC occupe une position stratégique grâce à ses importantes ressources en minerais indispensables aux chaînes de valeur des véhicules électriques, des énergies renouvelables, des infrastructures numériques et de plusieurs industries de pointe.
Mais pour Washington, la disponibilité des ressources ne constitue qu'une partie de l'équation. Le développement du secteur minier doit également reposer sur des institutions solides, une gouvernance transparente, des règles prévisibles et des pratiques commerciales responsables.
« La prospérité repose sur des institutions solides, une gouvernance transparente, des pratiques commerciales responsables, des règles prévisibles et un climat d'investissement qui inspire confiance », a souligné Ian J. McCary.

PROMOUVOIR UN SECTEUR MINIER PLUS MODERNE, COMPÉTITIF ET TRANSPARENT

La jeunesse au cœur de la transformation

L'opportunité de financement, d'un montant exact de 14 490 000 dollars, intervient dans le cadre de la politique étrangère « America First » de l'administration américaine. Les projets soutenus devront notamment démontrer leur contribution aux intérêts américains tout en favorisant une croissance fondée sur le marché.
Le symposium a également mis l'accent sur le rôle de la jeunesse congolaise. Étudiants, entrepreneurs, ingénieurs et chercheurs ont été appelés à s'impliquer davantage dans la transformation du secteur minier, notamment à travers l'innovation et l'entrepreneuriat.
La présence du ministre congolais des Mines, Louis Watum Kabamba, traduit, de son côté, la volonté du gouvernement de promouvoir un secteur minier plus moderne, compétitif et transparent.
Pour la RDC, l'enjeu dépasse donc la mobilisation de nouveaux capitaux. Il s'agit désormais de transformer son avantage géologique en investissements durables, en emplois et en davantage de valeur ajoutée locale.

Contrat sino-congolais
799 milliards de CDF budgétisés, zéro paiement enregistré au 30 juin

La République démocratique du Congo a inscrit 799,32 milliards de francs congolais dans son budget 2026 au titre des investissements liés à la cession d'actifs miniers dans le cadre du contrat sino-congolais. Mais au 30 juin 2026, aucun paiement n'avait encore été enregistré sur cette ligne, alors que 32,96 milliards de CDF avaient déjà franchi certaines étapes de la chaîne d'exécution budgétaire.

Les données de suivi budgétaire font apparaître une situation particulière : sur les 799,32 milliards de francs prévus, 32,96 milliards ont été engagés et liquidés, soit environ 4,1 % des crédits. Le même montant est renseigné au stade de l'ordonnancement. En revanche, les paiements effectifs restent à zéro à la fin du premier semestre.

Un mécanisme différent d'une dépense publique classique

Cette situation doit être replacée dans le mécanisme particulier qui encadre le partenariat entre la RDC et les entreprises chinoises. Les ressources destinées aux infrastructures sont mises à disposition par SICOMINES, tandis que leur réalisation est confiée à des entreprises sous-traitantes, notamment chinoises. Ainsi, l'inscription des opérations dans le budget de l'État ne signifie pas nécessairement que les montants correspondants ont été versés par le Trésor public. Elle permet notamment d'assurer leur traçabilité dans le cadre budgétaire national.
Cette exigence s'inscrit également dans les engagements pris par la RDC auprès du Fonds monétaire international. Le FMI avait notamment recommandé que les recettes et dépenses liées à SICOMINES soient intégrées au budget afin de renforcer la transparence et le suivi des ressources consacrées aux infrastructures.

LE FMI AVAIT NOTAMMENT RECOMMANDÉ QUE LES RECETTES ET DÉPENSES LIÉES À SICOMINES SOIENT INTÉGRÉES AU BUDGET

Les infrastructures comme contrepartie du partenariat minier

Au cœur de ce dispositif figurent plusieurs projets d'infrastructures, notamment routières. La RN1 entre Mbuji-Mayi et Nguba, l'axe Kalamba Mbuji-Kananga ainsi que certains projets à Kinshasa figurent parmi les infrastructures concernées.
La réalisation effective de ces ouvrages reste toutefois un point central du dispositif. Dans ses analyses, le FMI a relevé des retards dans l'exécution de plusieurs projets inscrits dans la programmation 2024-2026, dont la valeur globale était estimée à environ 1,1 milliard de dollars.

De 3,2 à 7 milliards de dollars

L'avenant n°5, signé en mars 2024, a profondément modifié le cadre financier du contrat sino-congolais. L'enveloppe consacrée aux infrastructures est passée de 3,2 à 7 milliards de dollars.
Le nouveau mécanisme prévoit notamment une contribution annuelle de référence de 324 millions de dollars, calculée sur la base d'un prix du cuivre de 8 000 dollars la tonne, ainsi qu'une redevance de 1,2 % du chiffre d'affaires annuel de SICOMINES.
Au premier semestre 2026, les chiffres budgétaires illustrent donc surtout la nécessité de distinguer les différentes étapes de la chaîne financière : 799,32 milliards de CDF inscrits, 32,96 milliards engagés et liquidés, mais aucun paiement enregistré au 30 juin. Pour le partenariat minier, l'enjeu demeure désormais la traçabilité des ressources et la concrétisation des infrastructures attendues en contrepartie des actifs miniers concernés.

■ MB / *La Guardia Magazine*

RÉVISION DU CODE MINIER
LA SOCIÉTÉ CIVILE VEUT FAIRE ENTENDRE LA VOIX DU TERRAIN

Gouvernance, transparence, contrôle de l'État et accès à l'information figurent parmi les principaux enjeux examinés par les organisations de la société civile réunies à Lubumbashi les 10 et 11 septembre 2026. L'objectif : formuler des propositions susceptibles d'alimenter le processus de révision du Code minier engagé au Parlement.

Une réflexion fondée sur l'expérience du terrain

Réunis à l'initiative du Centre Carter, des représentants de la société civile venus notamment de Kamina, Kolwezi, Lubumbashi et Kinshasa échangent sur les dispositions du Code minier à améliorer au regard de plusieurs années de mise en œuvre.

Cette rencontre intervient dans un contexte marqué par l'élaboration, par un élu national, d'une proposition de loi portant révision du Code minier. Pour les participants, cette initiative constitue une occasion de faire remonter au niveau institutionnel les difficultés et préoccupations observées sur le terrain depuis l'entrée en vigueur du Code révisé en 2018.

« *Depuis quelques mois, un élu national a élaboré une proposition de loi portant révision du Code minier. Cette proposition prévoit quelques dispositions qu'il faut modifier dans le Code et, au niveau de la société civile, nous avons pensé qu'il est important qu'on réfléchisse et qu'on propose des amendements au regard de la réalité sur le terrain* », explique Fabien Mayani du Centre Carter.

Gouvernance et contrôle au centre des échanges

Les discussions portent notamment sur la gouvernance du secteur minier et sur la capacité de l'État à assurer un meilleur contrôle de ses ressources. La gestion du domaine minier, les mécanismes de surveillance ainsi que les responsabilités des différentes parties prenantes font partie des sujets examinés.

UNE RÉFLEXION FONDÉE SUR L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN

La transparence constitue également un axe majeur des travaux. Les participants s'intéressent aux dispositions permettant de garantir un meilleur accès à l'information et une plus grande lisibilité dans la gestion du secteur extractif.

Pour la société civile, l'enjeu consiste à déterminer dans quelle mesure le cadre juridique actuel répond aux réalités du secteur et permet d'assurer une gestion efficace, responsable et transparente des ressources minières.

Des propositions pour alimenter le processus parlementaire

Au terme de cette réflexion, les organisations participantes entendent formuler des propositions et des amendements à intégrer aux discussions sur la réforme du Code minier.

Le Centre Carter présente ainsi l'atelier comme un espace permettant à la société civile de capitaliser sur son expérience du suivi du secteur depuis 2018 et de contribuer au débat législatif.

Alors que la RDC cherche à renforcer la gouvernance de ses ressources minières, les conclusions de ces travaux pourraient alimenter les discussions parlementaires autour de l'évolution du cadre légal régissant l'un des secteurs stratégiques de l'économie congolaise.

■ Héritier Maila pour *M&B Magazine*



LE CORRIDOR DE LOBITO
UN OUTIL D'INDUSTRIALISATION RÉGIONALE

La République démocratique du Congo veut inscrire le Corridor de Lobito dans une stratégie qui dépasse l'exportation des minerais. Kinshasa entend utiliser cette infrastructure comme un levier de transformation locale, d'industrialisation et de création d'emplois.

Au-delà de l'exportation minière

À New York, à l'occasion de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies, la Première ministre Judith Suminwa a défendu cette orientation, présentant le Corridor de Lobito comme un outil d'industrialisation régionale. Pour le gouvernement congolais, l'enjeu est de faire du rail davantage qu'une voie d'évacuation des minerais vers l'océan Atlantique.

Un corridor au service de l'industrie

La vision repose sur le développement d'un écosystème associant transport, énergie, industrie, agriculture et commerce. Kinshasa souhaite notamment favoriser l'implantation d'activités industrielles le long du corridor afin qu'une part plus importante de la valeur issue des ressources minières soit créée localement.

La réhabilitation du réseau ferroviaire

La composante congolaise du projet prévoit la réhabilitation et le développement de l'axe ferroviaire reliant notamment Kolwezi, Lubumbashi et Sakania, avec une connexion vers l'ouest du pays. En juillet 2026, le gouvernement avait adopté un projet de partenariat public-privé consacré au développement de cette infrastructure.

LE PROJET PRÉVOIT LA RÉHABILITATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AXE FERROVIAIRE RELIANT NOTAMMENT KOLWEZI, LUBUMBASHI ET SAKANIA, AVEC UNE CONNEXION VERS L'OUEST DU PAYS

En août, la RDC et Mota-Engil Africa ont également signé une convention de collaboration et un contrat de concession ferroviaire portant sur l'axe Dilolo-Sakania.

Créer davantage de valeur en RDC

Pour Kinshasa, l'amélioration de la connectivité doit accompagner les investissements dans l'énergie, les infrastructures industrielles et les chaînes de valeur liées au cuivre, au cobalt et aux autres minerais stratégiques.
Le Corridor de Lobito est ainsi appelé à soutenir le développement de chaînes de valeur régionales, notamment dans les secteurs des minerais de transition, des batteries et des nouvelles industries.

Le défi de la concrétisation

Le financement, la réhabilitation effective des infrastructures, la disponibilité de l'énergie et l'attractivité du climat des affaires restent déterminants. Pour la RDC, l'enjeu sera de transformer les investissements ferroviaires en activités productives et en emplois, afin que le Corridor de Lobito ne soit pas seulement une voie d'exportation, mais aussi un outil d'industrialisation.

■ Héritier Maila

CORRIDOR DE LOBITO

LA RDC CONCÈDE LA LIGNE DILOLO-SAKANIA À MOTA-ENGIL POUR 30 ANS

1,258 MILLIARD USD POUR MODERNISER 1 004,5 KM DE VOIE FERRÉE STRATÉGIQUE

La RDC franchit une étape clé dans la modernisation de ses infrastructures ferroviaires. Kinshasa et Mota-Engil Africa ont signé, le 26 août 2026, un contrat de concession pour la ligne Dilolo-Sakania, composante congolaise du Corridor de Lobito. La cérémonie s'est déroulée à Kinshasa en présence du président Félix-Antoine Tshisekedi et de son homologue angolais João Lourenço. Longue de 1 004,5 km, la ligne traverse Kolwezi, Tenke et Lubumbashi avant de rejoindre le réseau angolais menant au port de Lobito. Sa réhabilitation, sa modernisation, son exploitation et sa maintenance représentent un investissement indicatif de près de 1,258 milliard USD.

UNE CONCESSION DE 30 ANS

Mota-Engil Africa assurera l'exploitation, la maintenance et les travaux pendant 30 ans avant de transférer les infrastructures rénovées à l'État. La RDC détiendra au moins 10 % de la société de projet et percevra une redevance de 7,5 % des recettes brutes annuelles. Félix Tshisekedi a précisé qu'il ne s'agit pas d'une privatisation de la SNCC, qui conserve l'exclusivité du transport des voyageurs et ses droits sur le fret.

UN APPUI AMÉRICAIN POUR LES MINERAIS CRITIQUES

Le projet s'inscrit dans le partenariat stratégique RDC-USA. En décembre 2025, la U.S. International Development Finance Corporation (DFC) a exprimé son intérêt pour un financement allant jusqu'à 1 milliard USD, sous réserve d'examen. L'enjeu pour Washington est de sécuriser une voie d'exportation reliant les bassins miniers du sud-est de la RDC au port de Lobito pour le cuivre, le cobalt et d'autres minerais critiques.

UN CORRIDOR STRATÉGIQUE

La RDC entend offrir aux opérateurs du Lualaba et du Haut-Katanga une alternative ferroviaire vers l'Atlantique pour réduire les coûts et améliorer la fluidité logistique. Mota-Engil exploitant déjà le tronçon angolais, sa présence globale favorisera une meilleure coordination interréseaux, faisant du Corridor de Lobito une artère logistique majeure en Afrique australe.

RÉDUIRE LES COÛTS ET AMÉLIORER LA FLUIDITÉ LOGISTIQUE

RDC

3 349 SITES HYDROÉLECTRIQUES CARTOGRAPHIÉS POUR UN POTENTIEL DE 167,25 GIGAWATTS

La République démocratique du Congo franchit une nouvelle étape dans la structuration de son secteur hydroélectrique. Le ministère des Ressources hydrauliques et de l'Électricité vient d'officialiser une cartographie nationale des sites hydroélectriques, destinée à améliorer la planification du secteur et à faciliter l'identification des opportunités d'investissement.

FACILITER L'IDENTIFICATION DES SITES PRÉSENTANT UN POTENTIEL TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE FAVORABLE

Adoptée par arrêté ministériel signé le 16 septembre 2026, cette cartographie répertorie 3 349 sites hydroélectriques, représentant un potentiel estimé à 167,25 GW. Parmi les sites recensés, 251 disposent déjà d'aménagements hydroélectriques, actuellement en exploitation ou à l'arrêt.
Pour le gouvernement, cet outil doit désormais servir de référence dans le développement de nouveaux projets.
La cartographie permet notamment de consolider les informations disponibles sur les différents sites et de les intégrer dans une base de données géographiques centralisée sous forme de Système d'Information Géographique (SIG).

Un nouvel outil pour les investisseurs

L'un des principaux apports de cette réforme réside dans la mise en place du portail HYDRO-RDC. Cette plateforme doit permettre aux investisseurs, développeurs de projets et autres acteurs du secteur d'accéder aux informations techniques disponibles sur les sites identifiés à travers le pays.
L'objectif est notamment de faciliter l'identification des sites présentant un potentiel technique et économique favorable, tout en améliorant la disponibilité des données nécessaires à la préparation des projets. La centralisation de ces informations doit également favoriser une meilleure coordination entre les différentes administrations intervenant dans le secteur de l'électricité.
Cette évolution intervient dans le prolongement de l'ordonnance-loi n°25/025 du 5 février 2025 modifiant la législation congolaise sur l'électricité. Son article 47 prévoit que l'octroi des concessions doit être effectué conformément à la cartographie énergétique fixée par arrêté ministériel.

Une cartographie appelée à évoluer

Le dispositif n'est toutefois pas figé.
Le gouvernement précise que la cartographie pourra être régulièrement actualisée en fonction de la découverte de nouveaux sites et de la disponibilité de nouvelles données techniques. Les concessionnaires et autres acteurs concernés sont ainsi appelés à contribuer à sa mise à jour.
Pour la RDC, qui dispose d'un important potentiel hydroélectrique mais fait face à des besoins considérables en matière d'accès à l'électricité, l'enjeu est désormais de transformer cette connaissance du potentiel en projets effectivement développés.
Avec 167,25 GW identifiés sur 3 349 sites, la cartographie fournit ainsi une nouvelle base de travail pour la planification énergétique, la préparation des investissements et l'expansion de l'offre électrique à travers le territoire national.

■ MB – ACTUALITE.CD – ENQUETE.CD

Électricité

L'ANGOLA CONCÈDE POUR 30 ANS UNE **LIGNE DE 1 400 MÉGAWATTS** VERS KOLWEZI

L'Angola franchit une nouvelle étape dans le développement de ses infrastructures énergétiques destinées à soutenir l'industrie minière en République démocratique du Congo. Le gouvernement angolais a accordé une concession de 30 ans à Somagec Energy Holding et Averi Finance pour développer une ligne de transport d'électricité reliant la centrale hydroélectrique de Laúca, en Angola, à Kolwezi, dans la province du Lualaba.

Longue de 1 240 kilomètres, cette infrastructure devrait disposer d'une capacité pouvant atteindre 1 400 mégawatts (MW). Elle ambitionne notamment de répondre à la demande croissante en énergie du bassin minier du Katanga, l'une des principales zones mondiales de production de cuivre et de cobalt.

Un projet au service du bassin minier

Le choix de Kolwezi n'est pas anodin. La ville constitue l'un des principaux centres miniers de la RDC et abrite de nombreuses entreprises engagées dans l'exploitation et la transformation du cuivre et du cobalt. Ces activités nécessitent d'importantes quantités d'électricité, alors que les opérateurs miniers sont régulièrement confrontés à des difficultés d'approvisionnement.
L'arrivée d'une nouvelle source d'énergie pourrait ainsi contribuer à réduire les déficits enregistrés dans le réseau électrique et à sécuriser l'alimentation des activités industrielles. Elle pourrait également favoriser l'augmentation des capacités de production et de transformation locales des minerais.

Une coopération énergétique régionale

Au-delà de son impact sur l'industrie minière, le projet s'inscrit dans une dynamique plus large de coopération énergétique entre l'Angola et la RDC. La connexion entre les deux pays pourrait renforcer les échanges d'électricité en Afrique australe et contribuer à une meilleure intégration des réseaux électriques régionaux.
Pour l'Angola, la concession représente également une opportunité de valoriser ses importantes capacités hydroélectriques, notamment celles de la centrale de Laúca. Pour la RDC, elle ouvre une perspective de diversification des sources d'approvisionnement électrique dans une région où la demande industrielle connaît une croissance soutenue.

ÉLECTRICITÉ DEMEURE L'UN DES PRINCIPAUX LEVIERS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DU SECTEUR MINIER EN RDC.

Un enjeu stratégique pour l'industrie

La réalisation effective de cette ligne constituera toutefois un défi technique et financier compte tenu de sa longueur. Son déploiement nécessitera d'importants investissements ainsi qu'une coordination étroite entre les différents acteurs publics et privés concernés.
Avec une capacité annoncée de 1 400 MW, cette infrastructure pourrait néanmoins devenir un maillon important de l'approvisionnement énergétique du corridor minier congolais. Elle intervient dans un contexte où la sécurisation de l'électricité apparaît comme l'un des principaux leviers pour soutenir la croissance et la transformation du secteur minier en RDC.

■ MB – LE POINT.CD

KOLWEZI
QUAND LE COBALT S'INVITE JUSQUE DANS LES MAISONS DE MUSONOÏ

À Musonoï, dans la ville de Kolwezi, l'exploitation du cobalt et du cuivre s'invite jusque dans les parcelles résidentielles. Dans les cellules Kabila 1 et 2, des familles abandonnent leurs maisons pour permettre l'exploitation du sous-sol. Derrière cette ruée artisanale se développe toute une économie, mais aussi des risques croissants.



Le paysage de Musonoï change rapidement : des trous apparaissent dans les avenues et des accès aux puits se trouvent même à l'intérieur des salons ou des chambres. Des puits de plus de 70 mètres de profondeur et des galeries souterraines accueillent parfois jusqu'à 70 creuseurs par site. Les sacs de minerais en sortent régulièrement pour être acheminés vers les comptoirs et unités de traitement.

Une économie structurée autour de chaque puits

Chaque puits suit une organisation bien établie. Le propriétaire de la parcelle fournit l'espace, le propriétaire du puits finance la découverture, et les creuseurs assurent l'extraction. Pour éviter les conflits, les jours de production sont répartis à l'avance.
Selon les informations recueillies, le propriétaire de la parcelle prélève 10 % de la production brute. La coopérative d'encadrement et divers services perçoivent également des taxes, tandis que le SAEMAPE percevrait 100 000 CDF (environ 45 USD) par puits chaque samedi pour ses interventions techniques.

Une activité rentable mais dangereuse

Si cette activité constitue une source de revenus indispensable pour de nombreuses familles, les conditions de travail restent périlleuses. « Il y a des éboulements et des creuseurs meurent quotidiennement ici », témoigne un agent de sécurité. Dans cette zone déjà marquée par l'exploitation industrielle de COMMUS, la fragilisation du sol expose les habitations aux fissures et aux effondrements.

Le revers de la transition énergétique

Musonoï n'est pas un cas isolé : des situations similaires touchent Mutoshi et Kasulu. Alors que le cobalt et le cuivre sont essentiels à la transition énergétique mondiale, la forte demande internationale impose un lourd tribut humain, social et environnemental aux communautés locales.

QUEL SERA LE PRIX HUMAIN, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'EXTRACTION DU COBALT ?

■ Héritier Maila / La Guardia Magazine

COBALT

LA **CHUTE DES PRIX** MET LE RÉGIME DES QUOTAS CONGOLAIS SOUS PRESSION

« LE NOUVEAU RÉGIME DE QUOTAS EN CAUSE »

Le marché du cobalt traverse une nouvelle zone de turbulences. Entre juillet et septembre 2026, le prix de l'hydroxyde de cobalt, principal produit cobaltifère exporté par la RDC, a chuté de 31 %. Cette baisse s'explique notamment par le retour des volumes congolais sur le marché chinois et par une demande fragile dans les batteries.

Selon Benchmark Mineral Intelligence, le prix de l'hydroxyde de cobalt livré en Asie s'est établi à 17,25 dollars la livre au troisième trimestre, soit environ 38 030 dollars la tonne. Le sulfate de cobalt a également perdu près de 30 % en Chine.

Volumes congolais en hausse

Cette correction intervient alors que les exportations congolaises ont progressé. Les importations chinoises d'hydroxyde de cobalt en provenance de RDC auraient dépassé 10 000 tonnes en juin, contre environ 2 000 tonnes en mai.
Les données montrent cette accélération : 17 054 tonnes de cobalt contenu ont été exportées au premier trimestre, puis 24 086 tonnes au deuxième, soit 41 140 tonnes au premier semestre.
Ce rattrapage est lié aux perturbations provoquées par le nouveau régime de quotas. Après l'embargo sur les exportations, Kinshasa avait instauré en 2025 un système de plafonnement.
Pour 2026 et 2027, le quota annuel est fixé à 96 600 tonnes, dont 87 000 tonnes pour les producteurs et 9 600 tonnes de quota stratégique sous la responsabilité de l'ARECOMS.

UNE CHUTE DE 41% ENTRE JUILLET ET SEPTEMBRE 2026

Un équilibre délicat

La chute des prix révèle toutefois les limites d'une régulation fondée uniquement sur les volumes annuels.
Un afflux simultané de cargaisons sur un marché peu dynamique peut rapidement accentuer la pression sur les prix.
En août, producteurs et négociants se montraient réticents à vendre sous 20 dollars la livre, alors que les acheteurs chinois, déjà approvisionnés, limitaient leurs offres.
Pour la RDC, le défi consiste désormais à équilibrer volumes d'exportation, recettes publiques et stabilité du marché. Une offre trop abondante pourrait prolonger la pression baissière.
Le quatrième trimestre sera particulièrement observé. Le rythme des exportations, l'utilisation des quotas et la demande chinoise permettront de mesurer l'efficacité du dispositif. Pour Kinshasa, l'enjeu est de préserver la valeur du cobalt sans accentuer la baisse des cours.

■ Héritier Maila / Mines.cd

EXPLORATION MINIÈRE

APRÈS LE BOTSWANA, *TSODILO RESOURCES* LORGNE LE POTENTIEL DE LA RDC ET DE LA NAMIBIE

La junior minière canadienne Tsodilo Resources étend ses ambitions en Afrique avec la création de deux filiales en République démocratique du Congo (RDC) et en Namibie. Elle cible notamment le lithium, le tantale, le niobium et le cuivre, mais n'a encore obtenu aucun permis minier dans ces deux pays.

La course aux minerais critiques attire de nouveaux candidats en Afrique. La junior minière canadienne Tsodilo Resources a annoncé, mercredi 14 octobre 2026, la création de deux filiales en RDC et en Namibie, dans le cadre de sa stratégie de diversification de ses activités d'exploration sur le continent.
Baptisées Tsodilo DRC SARLU et Namibia Mineral Resources (Pty) Limited, ces deux entités viennent compléter l'implantation de l'entreprise au Botswana, où elle explore notamment le projet de terres rares de Gcwihaba. La société entend mobiliser ses capacités techniques pour identifier de nouvelles opportunités dans ces deux juridictions.

Le lithium, le tantale et le niobium dans le viseur

En RDC, Tsodilo Resources cible particulièrement les provinces du Haut-Lomami et de la Tshopo, où elle envisage des opportunités d'exploration liées au lithium, au tantale, au niobium et au cuivre.
Cette démarche intervient alors que la RDC occupe une place stratégique sur le marché mondial des ressources minérales, en tant que premier producteur mondial de cobalt et deuxième producteur de cuivre.
L'intérêt de nouveaux investisseurs pour son potentiel géologique pourrait contribuer à diversifier les activités d'exploration, notamment autour des minerais recherchés par les industries technologiques et énergétiques.
En Namibie, la société porte son attention sur la région de Kunene, où elle identifie un potentiel en cuivre et en minéralisations polymétalliques.

DES PROJETS DANS LES PROVINCES DU HAUT-LOMAMI ET DE LA TSHOPO

Des permis encore à obtenir

Malgré la création de ces deux filiales, l'entrée de Tsodilo Resources dans l'exploration minière en RDC et en Namibie reste conditionnée à l'aboutissement de ses démarches.
L'entreprise précise n'avoir acquis, à ce stade, aucun projet ni aucune licence dans ces deux pays. Des négociations sont néanmoins en cours.
« *Bien qu'il n'y ait aucune certitude que nous parviendrons à conclure des négociations avec les titulaires de licences actuels ou avec les bureaux de délivrance de licences respectifs, nous sommes prudemment optimistes quant à l'issue de nos efforts dans un avenir proche* », a déclaré James Bruchs, PDG de Tsodilo Resources.
La concrétisation de cette stratégie dépendra donc de l'obtention des titres nécessaires et de la conclusion des accords envisagés. Ces étapes détermineront les éventuels investissements dans les travaux d'exploration ainsi que les retombées économiques locales, notamment en matière d'emplois.
Pour la RDC, l'enjeu sera de transformer cet intérêt en projets concrets capables de valoriser les ressources du sous-sol et de générer des bénéfices pour l'économie nationale.

■ M&B Magazine



Register now for Mining Indaba 2027

One week, one place, the entire mining ecosystem under one roof.

Here's why delegates come back year after year:

- **The right people are in the room**
  12,000+ leaders - from ministers and mining companies to investors and industry experts.
- **Where stronger partnerships build a stronger industry**
  Creating strategic partnerships that accelerate deal flow and unlock opportunity across Africa's mining ecosystem.
- **Africa's gateway to global capital**
  Connecting the continent's resources and opportunities with the investors building the future.
- **Innovation driving impact**
  How value addition, emerging technologies and strategic partnerships are strengthening Africa's mining value chain.

Secure your pass today

Mining Indaba

8-11 FEBRUARY 2027
CTICC, CAPE TOWN

miningindaba.com

TFM

DERRIÈRE LE CUIVRE ET LE COBALT, LES INQUIÉTUDES ENVIRONNEMENTALES DES COMMUNAUTÉS

Derrière les volumes de cuivre et de cobalt produits par Tenke Fungurume Mining (TFM), des préoccupations environnementales et sanitaires persistent dans plusieurs communautés situées dans sa concession. Un rapport de l'ASBL CASMIA-G consacré aux villages de Ndela wa Ntanshi, Ndela-Nguza, Ndela-Kasanga et Kiboko-Amoni relance ainsi le débat sur les impacts de l'exploitation minière en République démocratique du Congo.

Des inquiétudes sur l'environnement et la santé

Sur la base de constats et de témoignages communautaires, CASMIA-G fait état de plusieurs préoccupations liées notamment à l'environnement, aux cultures et à la santé des populations. L'organisation appelle les autorités à diligenter des enquêtes environnementales et sanitaires indépendantes afin de vérifier les faits rapportés et d'établir d'éventuelles responsabilités.
En cas de préjudices avérés, l'ASBL recommande l'application du principe du pollueur-payeur ainsi que l'indemnisation des victimes conformément à la législation congolaise. Elle préconise également l'adoption de l'arrêté relatif aux maladies imputables aux activités minières.

TFM au cœur du débat minier

Ces préoccupations interviennent dans un contexte où TFM occupe une place stratégique dans la production congolaise de cuivre et de cobalt. La Gécamines détient 20 % du capital de l'entreprise, contre 80 % pour le groupe chinois CMOC.
La présence de cet important investisseur chinois intervient alors que les États-Unis renforcent parallèlement leur intérêt pour les minerais critiques de la RDC. Cette recomposition des partenariats miniers pose une question essentielle : le pays doit-il choisir entre les influences chinoise et américaine ?
Pour la RDC, l'enjeu devrait plutôt être de mettre les différents partenaires en concurrence afin d'obtenir davantage de retombées économiques et sociales : transformation locale, emplois, transfert de technologies, recettes publiques et participation congolaise au capital.

La performance minière ne se mesure pas qu'en tonnes

Le rapport de CASMIA-G rappelle surtout qu'un projet minier ne peut être évalué uniquement à travers ses volumes de production ou ses investissements.
Son impact sur les communautés et l'environnement doit également entrer dans le bilan.
La RDC ne devrait donc pas chercher à remplacer une dépendance par une autre. Elle doit plutôt utiliser ses minerais critiques comme un levier de souveraineté économique, tout en imposant à tous les investisseurs, quelle que soit leur nationalité, les mêmes exigences en matière de protection de l'environnement, de santé des populations et de développement local.

UTILISER SES MINERAIS CRITIQUES COMME UN LEVIER DE SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

■ M&B Magazine - CASMIA-G

Forêts du patrimoine mondial un capital naturel à préserver en Afrique centrale

Les forêts inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO constituent un patrimoine naturel majeur et un véritable capital environnemental. Selon l'UNESCO, plus de 200 sites du patrimoine mondial abritent des écosystèmes forestiers, couvrant plus de 69 millions d'hectares. Ces forêts absorbent chaque année environ 190 millions de tonnes de CO₂ et stockent près de 13 milliards de tonnes de carbone dans leurs arbres et leurs sols.

Le Bassin du Congo au cœur des enjeux

Après l'Amazonie, le Bassin du Congo représente le deuxième plus grand massif forestier tropical au monde. Il s'étend sur environ 1,6 million de km² à travers plusieurs pays d'Afrique centrale, dont la République démocratique du Congo (RDC), qui en abrite la plus grande partie.
La RDC compte cinq biens naturels inscrits au patrimoine mondial : les parcs nationaux de Virunga, Garamba, Kahuzi-Biega et Salonga, ainsi que la Réserve de faune à okapis. Ces espaces abritent une biodiversité exceptionnelle et contribuent à la régulation du climat. Dans le Bassin du Congo, près de 30 millions de personnes dépendent directement des ressources forestières pour leurs moyens de subsistance.

Un enjeu pour le secteur minier

La protection de ces écosystèmes concerne également les activités économiques, notamment le secteur minier. Dans un pays comme la RDC, qui dispose à la fois d'importantes réserves de minerais stratégiques et d'un patrimoine forestier exceptionnel, la question de la compatibilité entre exploitation des ressources et préservation de l'environnement se pose avec acuité.
L'UNESCO rappelle que les activités minières et autres activités extractives sont interdites à l'intérieur des périmètres des cinq sites congolais du patrimoine mondial. Les projets susceptibles d'avoir un impact sur ces espaces doivent également faire l'objet d'une attention particulière sur le plan environnemental.

LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET EXTRACTIVES INTERDITES À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES DES CINQ SITES CONGOLAIS

Concilier minerais et conservation

Alors que la transition énergétique mondiale stimule la demande en cuivre, cobalt, lithium et autres minerais critiques, la RDC se trouve au centre des stratégies d'approvisionnement internationales. Cette dynamique renforce la nécessité d'une exploitation responsable des ressources naturelles.
La protection des forêts passe notamment par une meilleure planification territoriale, le respect des zones protégées, l'évaluation des impacts environnementaux et la restauration des sites affectés par les activités économiques.
Pour la RDC et les autres pays du Bassin du Congo, le défi est donc de transformer leur richesse minérale en développement économique tout en préservant un patrimoine forestier dont la valeur écologique, climatique et sociale dépasse largement les frontières nationales.

■ Héritier Maila

RDC

AIRTEL ET STARLINK LANCENT LA CONNEXION SATELLITE DIRECTE AUX TÉLÉPHONES MOBILES

Kinshasa accueille une innovation majeure dans le secteur des télécommunications. Airtel Africa, en partenariat avec la société américaine Starlink, a lancé vendredi à Kinshasa un service de connexion par satellite directement vers les téléphones mobiles. Présenté comme une première en Afrique, ce dispositif vise à renforcer la couverture numérique en République démocratique du Congo et à réduire les zones blanches du réseau.

Le lancement commercial de cette solution intervient dans un pays marqué par l'immensité de son territoire et la difficulté d'étendre les infrastructures classiques de télécommunication à certaines zones reculées. L'objectif affiché par les partenaires est de contribuer, à terme, à une couverture numérique plus large, y compris dans les espaces où les réseaux terrestres restent difficiles à déployer.

Une réponse aux défis géographiques

S'exprimant au nom de Sunil Taldar, directeur général d'Airtel Africa, empêché en raison des restrictions sanitaires liées à la maladie à virus Ebola, Thierry Diasnoma, directeur général d'Airtel RDC, a salué le lancement de ce nouveau service.
« *Airtel Afrique en partenariat avec Starlink, nous sommes fiers de lancer aujourd'hui un service de connexion par satellite vers les téléphones mobiles, une première en Afrique avec la RDC comme première destination* », a-t-il déclaré.
Selon lui, cette technologie constitue une étape importante dans l'extension de la connectivité en RDC. Elle doit notamment permettre aux personnes vivant, travaillant ou se déplaçant dans des zones situées hors de portée des infrastructures mobiles conventionnelles de rester connectées.

UNE CONNEXION FIABLE DEMEURE UN ENJEU MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« *En raison de la taille et de la géographie de notre pays, de nombreuses personnes vivent, travaillent et se déplacent hors de la portée des infrastructures mobiles conventionnelles* », a expliqué Thierry Diasnoma.

Un nouvel atout pour l'économie numérique

Le service satellite devrait ainsi offrir une solution complémentaire aux réseaux terrestres, notamment dans les zones rurales, minières ou difficilement accessibles. Pour les entreprises opérant dans des régions éloignées, cette connectivité pourrait également faciliter les communications et certaines activités nécessitant un accès permanent aux réseaux.
Airtel et Starlink entendent ainsi contribuer à réduire la fracture numérique en RDC, alors que l'accès à une connexion fiable demeure un enjeu majeur pour le développement économique et social.
Au-delà des télécommunications, cette initiative ouvre également de nouvelles perspectives pour les secteurs dépendant de la connectivité, notamment les services financiers numériques, la logistique, l'éducation, la santé et les activités minières. La RDC se positionne ainsi comme un marché pionnier pour cette nouvelle technologie sur le continent africain.

■ M&B Magazine - ACP

Supporting Business

Soutenir les entreprises

支持企业。

Group TIA — frica finance workforce

Don't be caught off guard by changing regulations!

GROUP TIA helps you stay in control of the legal, financial, and administrative aspects of your business.

Navigating today's regulatory requirements calls for a trusted partner capable of delivering clarity, responsiveness, and expertise. GROUP TIA provides integrated solutions to support business growth in the Democratic Republic of Congo and beyond.

The Group brings together three specialized entities: TIAFRICA SAS for legal advisory, compliance, and project management; TIAFRICA FINANCE SAS for accounting, audit, and tax services; and TIA Workforce Solution SAS for human resources management, recruitment, and payroll. This synergy allows companies to focus on their core business while GROUP TIA handles essential administrative functions.

With a presence in the DRC in Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Fungurume and Doko, as well as in several other countries - Senegal, the Republic of the Congo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Morocco, Mali, South Africa and Mauritius. GROUP TIA combines local expertise with an international outlook.

Its mission: to deliver effective and reliable solutions that ensure business performance and long-term sustainability.

Ne vous laissez pas surprendre par l'évolution des réglementations !

GROUP TIA vous aide à garder le contrôle sur les aspects juridiques, financiers et administratifs de votre entreprise.

Naviguer dans les exigences actuelles demande un partenaire de confiance capable d'apporter clarté, réactivité et expertise. GROUP TIA offre des solutions intégrées pour soutenir la croissance des entreprises en République Démocratique du Congo et au-delà.

Le groupe réunit trois entités spécialisées: TIAFRICA SAS pour le conseil juridique, la conformité et la gestion de projets; TIAFRICA FINANCE SAS pour la comptabilité, l'audit et les services fiscaux et TIA Workforce Solution SAS pour la gestion des ressources humaines, le recrutement et la paie. Cette synergie permet aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier tandis que GROUP TIA prend en charge les fonctions administratives essentielles.

Présent en RDC à Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Fungurume et Doko, ainsi que dans plusieurs autres pays - Sénégal, République du Congo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Mali, Afrique du Sud et ile Maurice. GROUP TIA allie connaissance du terrain et vision internationale.

Sa mission: fournir des solutions efficaces et fiables pour assurer la performance et pérennité des entreprises.

不要因法规变化而措手不及
要应对当今的监管要求，需要一位值得信赖的合作伙伴，能够提供清晰的指导、迅速的响应和专业的知识.

TIA集团提供综合解决方案，以支持在刚果民主共和国及更广泛地区的企业发展

TIA集团由三家专业实体组成：TIAFRICA SAS 负责法律咨询、合规及项目管理；TIAFRICA FINANCE SAS 负责会计、审计及税务服务；TIA WORKFORCE SOLUTION SAS 负责人力资源管理、招聘及薪资核算。这种协同效应使企业能够专注于自身核心业务，而TIA集团则负责处理必要的行政职能。

TIA集团在刚果民主共和国（DRC）金沙萨、卢本巴希、科卢韦齐、丰古鲁梅和多科设有分支机构，业务版图还覆盖塞内加尔、刚果共和国、布基纳法索、科特迪瓦、摩洛哥、马里、南非和毛里求斯等多个国家。TIA集团将本土专业经验与国际化视野融为一体。

其使命：提供有效且可靠的解决方案，以确保企业业绩和长期可持续发展



Hervé Ngoy Kalumba
Chairman - Group TIA

RDC

FACE AU POTENTIEL MINIER, FAUSTIN LUANGA PLAIDE POUR UNE AGRICULTURE MIEUX STRUCTURÉE

La République démocratique du Congo (RDC) ne manque pas de ressources, mais souffre davantage d'un déficit de cohérence entre ses ambitions et leur mise en œuvre. C'est l'analyse de l'économiste Faustin Luanga, qui estime que le pays doit mieux valoriser son potentiel agricole et renforcer les compétences nécessaires à sa transformation.



Un déficit de compétences

Faustin Luanga relève notamment l'insuffisance d'ingénieurs et d'agronomes face à l'ampleur des potentialités congolaises. Selon lui, cette faiblesse constitue un frein à la transformation du secteur agricole, alors que le pays dispose de vastes terres arables et d'importantes ressources naturelles.
L'économiste revient ainsi sur la promesse présidentielle de la « revanche du sol sur le sous-sol », qui devait traduire la volonté de faire de l'agriculture un pilier du développement économique. Il estime toutefois que cette ambition n'a pas été accompagnée par un renforcement suffisamment important de la formation agronomique.

S'inspirer des modèles asiatiques

S'appuyant sur son expérience en Asie, Faustin Luanga compare la trajectoire de la RDC à celles du Japon, de la Corée du Sud et des « tigres asiatiques », mais aussi à celle de l'Éthiopie. Pour lui, ces pays ont démontré que le développement repose moins sur l'abondance des ressources que sur la capacité à organiser, planifier et maintenir les efforts dans le temps.
Cette expérience montre, selon lui, l'importance d'investir dans les compétences, l'organisation des filières et la continuité des politiques publiques. Pour la RDC, il ne suffit donc pas de disposer d'un potentiel agricole et minier considérable : encore faut-il créer les conditions permettant de le transformer en richesse et en emplois.

La discipline institutionnelle au cœur du défi

Faustin Luanga estime finalement que la RDC fait face à un « problème de discipline institutionnelle ». La souveraineté économique, souligne-t-il, ne se mesure pas uniquement à la possession de ressources naturelles, mais également à la capacité de l'État à exécuter ce qui est planifié.
Dans cette perspective, mieux structurer l'agriculture, renforcer la formation des agronomes et assurer une mise en œuvre constante des politiques publiques apparaissent comme des conditions essentielles pour concrétiser la « revanche du sol sur le sous-sol ».

■ Héritier Maila / Stanis Bujakera

FAIRE DE L'AGRICULTURE UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



EBOLA EN RDC
4 410 MORTS, LE KENYA TOUCHÉ ET 700 MILLIONS USD À TRACER

CINQ MOIS APRÈS LA DÉCLARATION OFFICIELLE DE L'ÉPIDÉMIE, EBOLA PROGRESSE DANS L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. LE BILAN ARRÊTÉ AU 12 OCTOBRE FAIT ÉTAT DE 9 144 CAS CONFIRMÉS ET 4 410 DÉCÈS. PROVOQUÉE PAR LE VIRUS BUNDIBUGYO, CETTE FLAMBÉE EST LA PLUS MEURTRIÈRE JAMAIS ENREGISTRÉE EN RDC. LES CAS AU KENYA ET LES QUESTIONS SUR LES FINANCEMENTS ÉLARGISSENT LES ENJEUX DE LA RIPOSTE.

UNE ÉPIDÉMIE DIFFICILE À CONTENIR

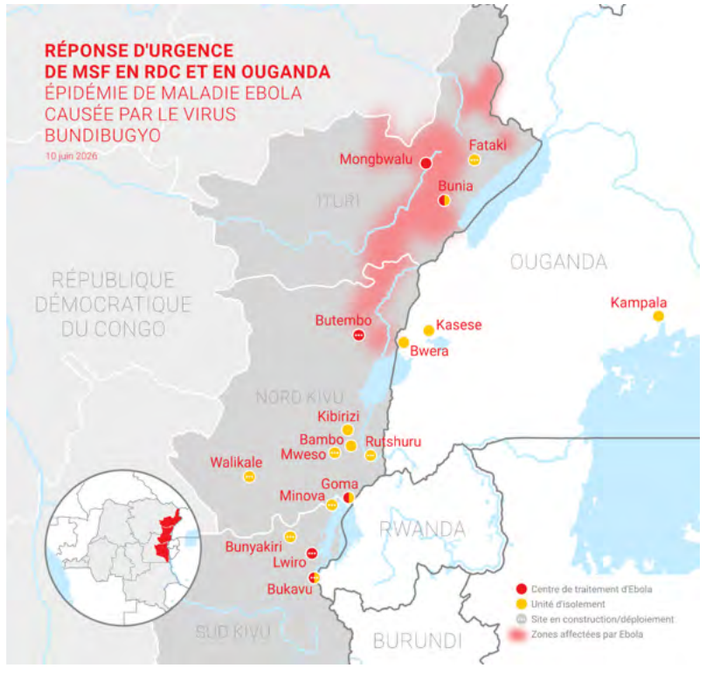
Sept provinces et 65 zones de santé sont touchées. L'Ituri reste l'épicentre, avec 6 734 cas et 3 177 décès. Au total, 899 patients sont hospitalisés ou isolés et 2 418 personnes se sont rétablies.
Détection tardive, chaînes de transmission mal identifiées, insécurité et déplacements compliquent le travail des équipes. Des décès dans les communautés montrent que certains malades n'accèdent pas assez vite aux soins.
Le virus Bundibugyo ne dispose ni de vaccin homologué ni de traitement spécifique approuvé. La riposte repose sur le dépistage, l'isolement, les soins de soutien, le suivi des contacts et la prévention des infections.

LE KENYA EN ALERTE

Le Kenya a confirmé le décès, le 5 octobre, d'un homme ayant séjourné en RDC et transité par l'Ouganda avant de rejoindre Nairobi. Le 14 octobre, les autorités ont annoncé un deuxième cas, un proche du premier patient, placé en quarantaine avant l'apparition des symptômes. Sur 128 contacts identifiés, 113 avaient été retrouvés et 108 mis en quarantaine ; les recherches continuaient pour les autres.
Dans une région où le tourisme compte beaucoup, cette alerte est suivie de près. Le Kenya est une destination touristique majeure en Afrique de l'Est. Si l'impact économique n'est pas établi, l'épidémie pourrait renforcer les contrôles sanitaires et inquiéter les voyageurs. L'OMS déconseille les restrictions aux voyages et au commerce.

700 MILLIONS DE DOLLARS À ÉCLAIRCIR

Le financement de la riposte soulève des questions. Le directeur général d'Africa CDC, Jean Kaseya, a demandé des explications sur le suivi des fonds. Selon Radio Okapi, 926,66 millions de dollars auraient été décaissés par les partenaires, tandis que plus de 700 millions ne seraient pas clairement retracés. L'Institut national de santé publique aurait indiqué en avoir retracé plus de 200 millions, dont près de 100 millions encore inutilisés.



Ces chiffres appellent des clarifications sur les sommes promises, décaissées et dépensées. Ils ne prouvent pas, à eux seuls, un détournement. Mais alors que l'épidémie continue de tuer, la transparence est essentielle pour vérifier que l'argent atteint les centres de soins, les équipes et les communautés affectées. La riposte se joue aussi dans la capacité à rendre compte des financements en RDC aussi.

■ Héritier Maila pour M&B Magazine

BRÈVES

RDC

La RDC vient de sortir officiellement de la liste grise du GAFI l'organisation internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette sortie devrait renforcer la confiance des investisseurs et des partenaires économiques de la RDC.

RDC - MINES

L'extraction minière représente 40 % du PIB de la RDC, près de la moitié des recettes budgétaires, 97 % des exportations, source de 94 % des devises selon la présentation de Jean-Louis Kayembe wa Kayembe, de la banque centrale.

RDC-MINES

93,2 milliards USD d'exportations entre 2023 et 2025 dont 54,4 milliards rapatriés mais seulement 3,8 milliards de dépôts supplémentaires en devises

RDC. ÉCONOMIE

L'inflation prévue pour 2026 atteint 8,9 %, portée par la hausse mondiale des carburants et des denrées alimentaires, ainsi que par les dépenses liées à Ebola et à la guerre dans l'est de la RDC. Elle était de 2,3 % en 2025 et de 11,7 % en 2024. Malgré cela, la croissance du PIB devrait atteindre 5,4 %, grâce à l'exploitation du cuivre.

RDC. MINES

Mercuria a placé une autre grosse mise sur la production de cuivre en Congo, concluant un accord de 250 millions de dollars pour acheter du métal auprès d'unités du Shanghai Jayson New Energy Materials Group .

INDONÉSIE

Selon les données de Trade Map, l'Indonésie a exporté environ 3,9 milliards de dollars d'huile de palme vers l'Afrique en 2025, soit 16 % de ses ventes mondiales du produit.

Burundi

La nouvelle offensive minière autour du lithium, du nickel et des terres rares

APRÈS LA SUSPENSION DES ACTIVITÉS DE PLUSIEURS COMPAGNIES MINIÈRES EN 2021, LE BURUNDI VEUT RENOUER AVEC LES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX. À TRAVERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE, BUJUMBURA MISE SUR L'EXPLORATION ET LA TRANSFORMATION DES MINERAIS STRATÉGIQUES POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE SON SECTEUR MINIER.

Un secteur minier appelé à changer d'échelle

Cinq ans après avoir fermé la porte à plusieurs opérateurs miniers, le Burundi affiche sa volonté de repositionner son sous-sol comme un levier de croissance économique. Le gouvernement veut désormais attirer de nouveaux partenaires étrangers afin d'explorer et valoriser ses ressources naturelles. Lors de la conférence Africa Down Under, organisée récemment en Australie, le ministre burundais des Ressources minières, Hassan Kibeya, a présenté une feuille de route destinée à développer toute la chaîne de valeur minière, de l'exploration jusqu'à la transformation locale.

« *Le secteur minier burundais en est à ses débuts et commence à émerger ; nous pensons que le moment est venu de l'ouvrir pleinement au monde. Nous ouvrons activement nos portes à différents partenaires, en particulier aux investisseurs occidentaux* », a déclaré le ministre, relayé par S&P Global.

DE NOMBREUX DÉFIS : L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE MINIÈRE

Les minerais critiques au cœur des ambitions

Le Burundi souhaite profiter de la forte demande mondiale en minerais stratégiques. Le pays dispose notamment d'un potentiel important en nickel, ainsi que de ressources en lithium et en terres rares, des substances devenues essentielles pour la transition énergétique.

Ces minerais sont aujourd'hui recherchés pour la fabrication des batteries électriques, des véhicules propres et de nombreux équipements technologiques. Leur importance stratégique attire l'attention des investisseurs à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Attirer les capitaux et favoriser la transformation locale

Pour réussir cette relance, le Burundi devra relever plusieurs défis, notamment l'amélioration du climat des affaires, le développement des infrastructures et le renforcement de la gouvernance minière. Le gouvernement ambitionne également de dépasser le simple modèle d'exportation des minerais bruts. La transformation locale figure parmi les priorités afin de créer davantage de valeur ajoutée et de retombées économiques pour le pays.

Une nouvelle place dans la course aux minerais stratégiques

Avec cette ouverture annoncée, le Burundi veut intégrer la nouvelle dynamique africaine visant à mieux exploiter ses ressources naturelles tout en attirant des investissements responsables.

Alors que la transition énergétique mondiale accroît la demande en lithium, nickel et terres rares, Bujumbura entend faire de son potentiel minier un moteur de développement économique.

■ Héritier Maila



GHANA

L'AFRIQUE DOIT CESSER D'EXPORTER SA RICHESSE À L'ÉTAT BRUT

L'annonce du président ghanéen John Dramani Mahama visant à mettre fin aux exportations de matières premières brutes d'ici 2030 pose une question essentielle : à quoi servent les richesses naturelles de l'Afrique si leur transformation profite surtout à d'autres économies ? Le défi n'est plus seulement d'extraire, mais de bâtir une industrie capable de capturer la valeur.

L'Afrique est riche, mais cette abondance ne se traduit pas toujours par une industrialisation solide. Depuis des décennies, le continent exporte minerais, fèves de cacao et autres matières premières, puis importe des produits transformés à des prix bien supérieurs. Ce modèle doit être profondément repensé.

La volonté du Ghana est un signal fort. En misant sur la transformation locale de la bauxite, du manganèse, du lithium, du fer, de l'or et du cacao, Accra veut retenir davantage de valeur ajoutée, créer des emplois et renforcer son tissu industriel.

L'ambition seule ne suffira pas. Restreindre les exportations brutes sans usines opérationnelles, énergie fiable, infrastructures adaptées et financements solides risque de produire l'effet inverse. La transformation doit reposer sur une stratégie industrielle cohérente, pas seulement sur la fermeture des frontières.

La crédibilité se jouera là. Le Ghana devra transformer ses ressources à des coûts compétitifs, attirer les investissements et garantir des débouchés pour ses produits finis et semi-finis.

LA RDC FACE À SES RESPONSABILITÉS

Pour la République démocratique du Congo, cette ambition est une interpellation. Premier producteur mondial de plusieurs minerais stratégiques, le pays dispose d'atouts majeurs pour développer des industries de transformation, notamment dans le cuivre, le cobalt et le lithium.

Posséder les ressources ne signifie pas maîtriser les chaînes de valeur. La souveraineté minière ne se limite pas à l'exploitation, aux redevances ou aux contrats. Elle se mesure aussi à la capacité de transformer localement, de développer des compétences techniques et de créer des emplois durables.

Une interdiction générale des exportations ne peut suffire. La RDC, comme le Ghana, doit consolider ses infrastructures énergétiques et logistiques, améliorer le climat des affaires et encourager les investissements industriels. L'État, le privé et les partenaires techniques ont chacun un rôle.

TRANSFORMER POUR SE DÉVELOPPER

L'enjeu dépasse le Ghana et la RDC. Il concerne un continent qui veut peser davantage dans l'économie mondiale. L'industrialisation ne se décrète pas : elle se prépare, se finance et se construit dans la durée.

L'Afrique ne doit plus voir ses ressources uniquement comme des produits d'exportation, mais comme les fondations d'une économie productive. Chaque tonne transformée, chaque usine créée et chaque compétence développée peut modifier durablement la structure de ses économies.

POSSÉDER LES RESSOURCES NE SIGNIFIE PAS MAÎTRISER LES CHAÎNES DE VALEUR.

Le pari ghanéen sera jugé sur les résultats, pas seulement sur l'annonce. Pour la RDC et le continent, la leçon est claire : la véritable richesse réside aussi dans la capacité des nations africaines à transformer ce qu'elles extraient en prospérité pour leurs populations.

■ M&B Magazine

RESSOURCES

l'IGF audite l'ARSP après des accusations de détournement de 100,4 millions USD

Le directeur général de l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), Ted Beleshay, confirme qu'un audit de l'Inspection générale des finances (IGF) est en cours sur des accusations visant l'ancienne équipe dirigeante. Les conclusions de cette mission devraient permettre d'établir la situation financière de l'établissement.

L'Inspection générale des finances (IGF) mène un audit à l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), en République démocratique du Congo (RDC), à la suite d'accusations de détournement présumé de 100,4 millions de dollars américains. L'information a été confirmée mardi 20 octobre par Ted Beleshay, directeur général de cet organe de régulation depuis juin 2026. Intervenant lors d'un Space Live sur X animé par le journaliste Stanis Bujakera, le responsable a indiqué que le dossier était déjà pris en charge par le ministère de tutelle et les structures compétentes.

« L'IGF aussi est en train de faire un audit. L'audit est en cours. Donc, je ne sais pas me prononcer là-dessus parce que l'audit est en cours », a-t-il déclaré, réservant ainsi toute conclusion à l'issue des vérifications.

Des accusations visant l'ancienne direction

En mai 2026, un mouvement se présentant comme le Collectif des agents et cadres de l'ARSP, représenté par le cabinet MK & Associés, avait mis en cause l'ancien directeur général, Miguel Katemb, au sujet d'un montant présumé de 100,4 millions USD. Les griefs évoqués portaient notamment sur des retraits en espèces estimés à ce montant sur les comptes de l'ARSP entre 2023 et juin 2025. Le collectif dénonçait également des arriérés de loyers et de frais de fonctionnement des directions provinciales depuis août 2025.

DES ACCUSATIONS VISANT L'ANCIENNE ÉQUIPE DIRIGEANTE

D'autres accusations concernaient le non-versement à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de cotisations prélevées sur les salaires des agents, ainsi que le non-reversement à la Direction générale des impôts (DGI) de prélèvements sur les rémunérations, évalués à plus de 7 millions USD.

L'audit attendu sur la gestion financière

Face à ces allégations, le collectif avait réclamé une mission d'audit indépendante afin d'établir la situation réelle de l'institution et de déterminer les éventuelles responsabilités.

Les conclusions de l'IGF sont désormais attendues pour éclairer ces accusations et préciser la situation financière de l'ARSP. À ce stade, les faits dénoncés restent des allégations et aucune conclusion définitive ne peut être tirée avant la publication des résultats de l'audit.

■ M&B Magazine





LA COURSE CYCLISTE DE KAMOA

Depuis la première édition organisée en 2022, la Course Cycliste de Kamoa s'est progressivement imposée comme un rendez-vous sportif incontournable dans la région. Bien que les débuts en 2022 fussent modestes, la course a commencé à gagner en notoriété dès 2023. Cette année, l'événement a réuni plus de 130 cyclistes, venus de différents clubs de Lubumbashi, de Zambie, ainsi que de plusieurs entreprises minières du Katanga. Nos courageux cyclistes ont pris le départ des parcours de 30 km et 60 km, relevant le défi avec détermination et repoussant leurs limites à travers les paysages du Lualaba !



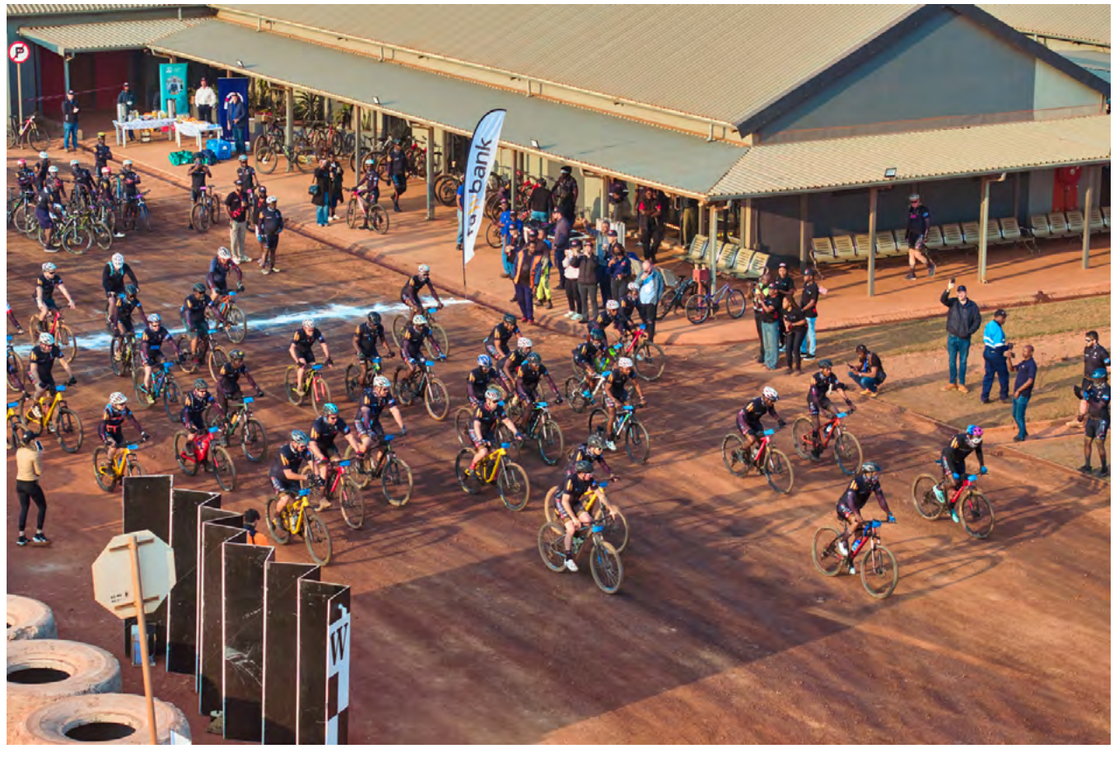





























CONNEXAFRICA

Jeffery Travels

Jeffery Travels | Always One Stop Ascal

Ethiopian
የኢትዮጵያ

AIR CONGO · Kenya Airways The Pride of Africa · AIRLINK

Rejoignez vos proches pour les fêtes de fin d'année : voyager devient un plaisir avec Jeffery Travels



- **VENTE BILLETS** — NATIONAL & INTERNATIONAL
- **LOCATION VÉHICULES** — BERLINE - 4X4 - BUS - MINI BUS
- **CANOT RAPIDE** — KIN - BRAZZA - KIN
- **ASSURANCES** — AFRIQUE - ASIE - AMÉRIQUE
- **TOURISME** — NATIONAL & INTERNATIONAL
- **HÔTEL** — RESERVATION
- **SALON & RESTAURATION**
- **PROTOCOLE** — AÉROPORT - BEACH
- **TAXI** — AVEC COMPTEUR
- **FLIGHT CHARTER** — NATIONAL & INTERNATIONAL
- **TEAM BUILDING & CONFERENCE**
- **PASSEPORT & VISA**

AFRICA INSIDE

Kinshasa +243 818 887 777 | Lubumbashi +243 970 264 777 | Likasi +243 904 519 929 | Kolwezi +243 856 388 800

Jeffery Travels jefferytravels1106

MICROCOM



NOS BUREAUX DE LUBUMBASHI DÉMÉNAGENT

LOCALISATION GPS

-11.641814, 27.488307

NOUVELLE ADRESSE

2, Croisement des Av. Kato et Nyanza,
Quartier Industriel
(ex-bâtiment Chanic)

L'inaccessible à votre portée

+243 998 252 892

microcom@mwangaza-rdc.net www.microcom-rdc.net

Becom

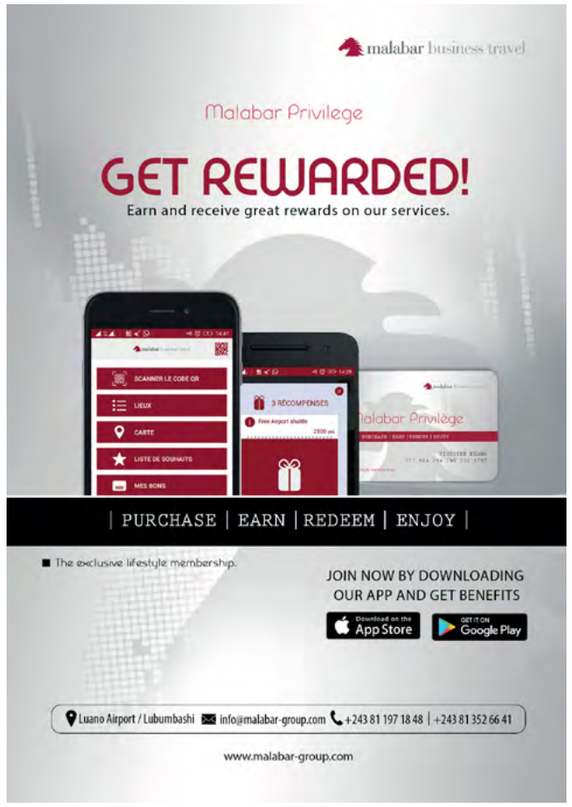
PENSER, REALISER ET COMMUNIQUER



De l'idée à l'impact : une communication 360°
pour tous vos projets.

MARKETING CREA IMPRESSION DIGITAL EVENEMENTIEL AFFICHAGE

+243 855 132 222
commercial@becomcongo.com
Concession SAFRICAS. 14 av. Sergent Moke
Kinshasa, Ngaliema
www.becomcongo.com







MERCI À

Le directeur de la publication et l'éditeur de M&B Magazine adressent leurs remerciements à tous les opérateurs économiques et les contributeurs qui nous renouvellent leur confiance à chaque nouvelle édition. — *The director of the publication and the editor of M&B Magazine address their thanks to all the economic operators who adhered to it by renewing their confidence in each new edition.*

RAWBANK · STEEL · CATERPILAR · AGL · HILTON

PULLMANN · ECOBANQUE · AFRICELL · MINING INDABA · TIAFRICA

TRADE SERVICE · WALVIS BAY · JEFFERY TRAVELS · MICROCOM · BECOM

MALABAR · GREEN TEE · AFRICA INSIDE · ISHANGO · TMB

Directeur de Publication
Olivier Delafoy

Contributeurs
Romain Battajon
Elizabeth Mcmullen
Pierre Proesmans
Don Pablo.

Crédit photo
Photoafricainside, Junior Mugembe, Olivier Delafoy, Image Nation

Traduction
Agence MMDD

Publicité / Advertising
+243 900 006 141
advertising@corneillesima.com

Service Abonnements
administration@corneillesima.com
+243 900 006 143
WhatsApp : +243 841 204 868

Représentation Kinshasa
BECOM +243 851 846 847

Diffusion DRC
Groupe Corneille et Sima
www.miningandbusiness.com

Permis d'exploitation
N°BNC/SPK/02/2015
Dépôt légal N° 04.20.2015.94

Maquette et réalisation
Christophe Hermenier
Graphic-detox@orange.fr

Groupe Corneille & Sima

M&B **est imprimé à 5000 exemplaires**

Mining & Business Magazine ne saurait être responsable des erreurs ou opinions contenues dans les articles fournis par les contributeurs de notre publication.

ISHANGO IT SOLUTIONS



Your IT Solutions Provider

Que vous soyez une PME, un hôpital, une administration publique ou une grande entreprise, nous proposons des solutions innovantes, fiables et parfaitement adaptées à vos besoins.

Nos Produits et services

Infogérance
Confiez-nous la gestion partielle ou complète de votre informatique pour gagner en productivité.

Sécurité
Protégez vos données et vos locaux avec nos solutions complètes.

Maintenance
Assistance rapide et suivi après-vente pour garantir la performance de vos équipements.

Infrasctructure
Conception et installation de réseaux et serveurs performants. Virtualisation, cloud, et solutions de continuité.

BUSINESS SOLUTIONS & APPLICATIONS MÉTIERS
Optimisez vos processus avec nos solutions: Office 365, Odoo ERP, GLPI, PaperCut, sites web et de pointage électronique.

Ventes des produits informatiques
Ordinateurs, périphériques, stockage, équipements réseau et accessoires.

Solutions solaires
Réduisez vos coûts énergétiques avec nos kits solaires fiables et économiques.

Nous revendons

odoo · BOSCH · GLPI · eset · Cambium Networks · Microsoft · PaperCut · GALLAGHER Security · VEEAM · EASYDMARC · TANFON SOLAR

106 Av Kaseba, Q/Gambela · www.ishango-it.com · sales@ishango-it.com · +243 827 170 157

“Avec la TMB, votre réseau de confiance à travers l’Afrique, d’Ouest en Est”



22

22 ans de partenariat et de progrès en RDC • Plus de **100 ans** d’expérience en Afrique

#TMB #KCB

BUSINESS BANKING - PERSONAL BANKING - MOBILE BANKING | www.tmb.cd